



EPTB Garonne

Syndicat mixte d'études et
d'aménagement de la Garonne

2010 La Garonne, ambassadrice de la solidarité

« Même la Seine, si sage, même le Saint-Laurent, beau, ou le Nil, si archaïque, Yang-Tsé-Kiang ou
Amazone, tout ce qui coule hors de mon corps y coule encore comme Garonne... »
(Michel SERRES, Biogée)



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SMEFAG

LE MOT DU PRÉSIDENT

Il ne faut pas perdre de vue que la Garonne constitue un continuum géographique, hydrographique et hydrobiologique. La Garonne est un tout, et doit être gérée dans sa globalité. De la compréhension globale du fleuve s'ensuit la nécessaire solidarité des territoires et des usages.

C'est en 2009 que le Président Jean Cambon a lancé la lourde tâche d'une réflexion stratégique d'ensemble pour le SMEAG afin de fonder l'intervention de notre syndicat sur une vision générale et prospective sur le bassin de la Garonne. S'inscrivant dans le droit fil des réflexions 2009, l'année 2010 a vu **la concrétisation puis la validation par ses collectivités membres d'un plan stratégique pour la Garonne à l'horizon 2020**. Ce plan illustre ce que peut être une approche globale et un développement durable pour la vallée. Il s'appuie sur l'accompagnement des collectivités dans la prise en compte du rôle central de la Garonne. A travers son Plan stratégique, le SMEAG affirme la nécessaire solidarité de bassin et nourrit l'ambition de se positionner comme un acteur référent autour des préoccupations des collectivités territoriales. La réalisation de l'Info-Garonne Spécial Solidarité en est l'accomplissement. Dans la même logique, le SMEAG a déposé **un dossier de demande de reconnaissance comme Etablissement public territorial de bassin** auprès du Préfet de région, préfet coordonnateur de bassin. Cette labellisation du SMEAG permettra de conforter son rôle d'informateur, d'animateur et de coordonnateur des collectivités territoriales impliquées dans son périmètre.

Ce rapport annuel témoigne de l'état d'avancement de notre travail collectif et de la volonté politique de nos collectivités membres soucieuses de favoriser une dynamique d'implication par l'ensemble des acteurs pour une meilleure gouvernance de notre fleuve.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jacques BILIRIT
Président du SMEAG



Sommaire

La Garonne et le SMEAG

La Garonne, un régime hydrographique complexe

La Garonne, une structure de solidarité à l'échelle du bassin versant

Un réseau d'acteurs solidaires

2010, une année marquante pour le SMEAG

Un plan stratégique à l'horizon 2020

Une demande de reconnaissance en tant qu'EPTB

Axe 1

Vivre une approche territoriale Garonne

Accompagner l'évolution dans la vallée

La «CLE» pour le SAGE Vallée de la Garonne

Les études pilotes sur les paysages de Garonne

Natura 2000, un outil de connaissance et d'actions

Un Schéma directeur des zones humides pour la Garonne

Animation territoriale et accompagnement des projets garonnais

Préserver la Garonne

Pollution chimique : Études de traçage et de modélisation d'une nappe de pollution en Garonne et sur le Lot

Qualité de l'eau de l'estuaire : des connaissances acquises grâce au suivi en continu

Priorité aux habitats

Favoriser les échanges et le partage d'expériences

La coopération transfrontalière

L'inauguration de l'espace Bazacle de Toulouse

Axe 2

Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource

Conclusions du suivi du suivi du PGE

Axe 3

Vivre avec les crues de la Garonne

Territoires fluviaux européens

Étude sur les digues de la Garonne en Gironde

Le seuil de Beauregard

Le fonctionnement du SMEAG

Les règles statutaires

La composition du budget 2010

Des outils pour mieux communiquer

Pour en savoir plus

La Garonne et le SMEAG

LA QUALITÉ DE L'EAU D'UN FLEUVE DÉCOULE DE LA QUALITÉ DE SON BASSIN VERSANT.

→ La connaissance du système hydrographique d'un fleuve montre la très forte interdépendance des processus écologiques à la fois sur le linéaire du fleuve mais aussi pour l'ensemble de la plaine alluviale du bassin versant.

→ Gérer l'eau et les ressources associées de façon globale, c'est préparer le bien-être économique, culturel, social et paysager de la vallée fluviale sur le long terme. Définir ce bien-être, aujourd'hui, dépend donc du regard porté par les politiques sur les préoccupations individuelles, préoccupations qui s'inscrivent dans des contextes très divers.

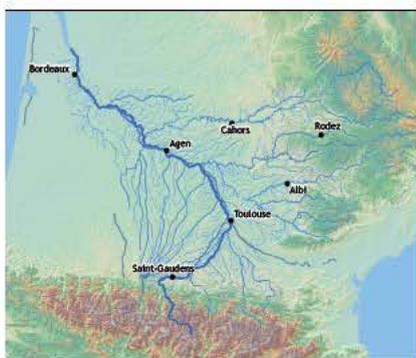
→ La Garonne se moque des limites administratives et exige qu'on la gère de manière solidaire et cohérente, entre l'aval et l'amont, et en intégrant les différents enjeux locaux.

La Garonne en quelques chiffres



LE BASSIN DE LA GARONNE A UNE SUPERFICIE DE **29 500 km²** (HORS SOUS BASSINS DU TARN-AVEYRON ET DU LOT) ET INTÉRESSE **2,5 MILLIONS D'HABITANTS** (DONT 1,5 À BORDEAUX ET TOULOUSE). AVEC SES **525 km** DES SOURCES À L'ESTUAIRE, LA GARONNE EST LE 3^e FLEUVE FRANÇAIS PAR SES DÉBITS TOUT EN ÉTANT LE MOINS LONG.

La Garonne, un régime hydrographique complexe.



Trait d'union des systèmes hydrologiques des deux massifs montagneux, la Garonne, née pyrénéenne avec un régime pluvionival, voit ses écoulements fortement modifiés par les apports de ses affluents de régime pluvial océanique (Tarn et Lot issus du Massif central).

Dans la moyenne vallée, les affluents gascons en rive gauche ont des débits faibles, notamment en période d'étiage, qui sont compensés une bonne partie de l'année par les affluents en rive droite du Massif Central, comme le Tarn, l'Aveyron et le Lot.

Vers Agen les débits diminuent. À la fin de son cours, c'est le rythme de la marée qui s'impose.

Le Tarn a une grande influence sur le fleuve. En effet, il draine un grand bassin et apporte beaucoup d'eau à la Garonne, accentuant ses crues, mais aussi en période d'étiage, aggravant à l'aval ceux de la Garonne.

LE RÔLE DU SMEAG EST D'APPRÉHENDER LE « COMPLEXE GARONNE » AFIN DE METTRE EN PERSPECTIVE LES FONCTIONS NATURELLES DE LA GARONNE (GARONNE-RESSOURCE, GARONNE ÉCOSYSTÈME, GARONNE-TERRITOIRE) AVEC LES USAGES HUMAINS.

A L'IMAGE DU FLEUVE QUI FAIT DES DÉCOUPAGES ADMINISTRATIFS, ET UNE APPROCHE INTERDÉPARTEMENTALE, INTERRÉGIONALE, VOIRE INTERNATIONALE, LES PROJETS DE TERRITOIRES NÉCESSITENT DE PRENDRE EN COMPTE CE QUI SE PASSE À LEUR AMONT ET À LEUR AVAL.

LA SPÉCIFICITÉ DU SMEAG RÉSIDE DANS SON **RÔLE FÉDÉRATEUR** ENTRE LES INSTITUTIONS (ETAT - COLLECTIVITÉS) AFIN DE CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE, SUR LE TERRITOIRE GARONNE, DE LA POLITIQUE DE BASSIN.

Le SMEAG, une structure de solidarité à l'échelle du bassin versant.

Valoriser l'approche globale au service des préoccupations individuelles est un des rôles principaux du SMEAG. En mutualisant leur capacité institutionnelle en 1983, ses collectivités territoriales avaient la volonté d'instaurer une solidarité des hommes et des territoires de l'amont à l'aval, tout en créant les conditions d'un aménagement durable de la Garonne.

Il vise à :

- Garantir la solidarité entre l'amont et l'aval ;
- Garantir la solidarité dans les objectifs pour s'assurer que les actions menées aient une cohérence sur l'ensemble de la Garonne ;
- Transférer les connaissances et les expériences de façon à faciliter l'appropriation aisée des résultats par les acteurs concernés ou pouvant être ;
- Aider à la prise de décision des collectivités ;
- Apporter des premières approches exploratoires sur les sujets nouveaux préoccupant les collectivités (ex : substances médicamenteuses dans l'eau brute) ;
- Elaborer des messages pouvant être repris dans les politiques publiques (futur contrat de progrès, SDAGE, futurs programmes européens...).

Sa compétence s'appuie sur son expertise technique et scientifique pluridisciplinaire, ainsi que sur sa connaissance du territoire et des acteurs du bassin versant de la Garonne. En pratique, le SMEAG anime, pilote ou participe à la réalisation de diagnostics, à l'élaboration de schémas et à la réalisation d'études à caractère stratégique. Il intervient pour définir des programmes d'action à l'échelle de territoires interdépartementaux et interrégionaux. Il élabore les outils nécessaires à l'information et au suivi des différentes actions. Il a vocation à réaliser des travaux d'intérêt général à l'échelle du bassin afin de permettre une plus grande cohérence dans les actions d'aménagement des cours d'eau avec, à terme, une économie financière d'échelle.

LE SMEAG NE SE SUBSTITUE PAS AUX AUTRES ACTEURS ET PORTEURS D'ENJEUX, NOTAMMENT SES COLLECTIVITÉS MEMBRES. IL FÉDÈRE LES ACTIONS ET ASSURE LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES POUR UNE GARONNE SOLIDAIRE.

Le SMEAG intervient sur :

- La restauration et la protection des écosystèmes aquatiques, zones humides et paysages (diversité des milieux, des espèces et des paysages)
- L'amélioration du régime des eaux à l'étiage
- La protection qualitative et quantitative de la ressource en eau
- La restauration des axes « grands migrants » et les potentialités piscicoles
- La restauration des phénomènes naturels de régulation et de dynamique fluviale et l'entretien coordonné du lit et des berges

LA GARONNE FAÇONNE HOMMES
ET TERRITOIRES TOUT EN ÉTANT
FACTEUR D'UNITÉ.

Un réseau d'acteurs solidaires



Soirée inaugurale du Bazacle

Comme tous les fleuves, la Garonne doit être gérée de manière solidaire et cohérente, de l'amont à l'aval, en intégrant les différents enjeux locaux.

De nombreux acteurs doivent s'associer pour assurer l'équilibre écologique et la bonne gouvernance de ce fleuve transfrontalier : État, collectivités territoriales – dont le SMEAG à l'échelle du bassin du fleuve –, comité de bassin et agence de l'eau Adour-Garonne, EDF, autres exploitants et usagers (industriels, agriculteurs, associations de protection de la nature, fédérations de pêche et de chasse...), sans oublier leurs homologues espagnols.

Le SMEAG travaille également avec les structures qui lui sont analogues et liées par les confluences telles que le SMIDDEST pour l'estuaire de Gironde, EPIDOR pour la Dordogne et l'Entente Lot pour le Lot.

La solidarité de bassin est plus qu'une nécessité. Elle découle de trois fondamentaux :

- La communauté de destin
- Des enjeux communs
- Des intérêts bien compris

Le concours à la politique de bassin et la portée des initiatives du SMEAG sont largement tributaires de l'adhésion effective de ces partenaires.

Cette diversité d'acteurs fait la richesse de nos territoires, mais elle rend les échanges complexes...

LA GARONNE EST LE FIL D'ARIANE DE CE RÉSEAU.

2010, une année marquante pour le SMEAG.



Berges de la Garonne à Tonneins

Un plan stratégique à l'horizon 2020

L'action du SMEAG repose sur :

- L'intérêt à utiliser au mieux les fonctions naturelles du fleuve et de son territoire
- L'obligation d'atteindre le bon état des eaux
- La nécessité de s'inscrire dans une démarche visant la pérennité des résultats.

Le 15 décembre 2010, le Comité syndical a délibéré en approuvant le plan stratégique et son plan d'actions qui déterminent ses orientations dans les cinq années à venir.

Les orientations se fondent sur trois questions fondamentales pour les collectivités qui sont le reflet de leurs préoccupations :

- **Vivre avec une approche territoriale de la Garonne**
- **Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource**
- **Vivre avec les crues de la Garonne**

Le SMEAG privilégie l'approche territoriale qui constitue le premier axe de sa stratégie (« Vivre avec une approche territoriale Garonne ») car elle est la plus globalisante et présente également l'intérêt d'être au plus près des préoccupations des collectivités, qui ont besoin d'avoir une vue d'ensemble des différents aspects d'une question (envasement de retenues, éboulement de falaises, entretien de digues...).

L'approche territoriale donne tout leur sens aux questionnements plus sectoriels, car, outre le fait qu'elle est garante d'une prise en compte des différents aspects d'un développement durable (sociaux, économiques...), elle intègre les éléments de la vie au quotidien des riverains et des usagers de la Garonne. En effet, la Garonne est à la fois ressource, milieu naturel et milieu de vie pour l'homme.

L'objectif de ce plan stratégique est d'accompagner les collectivités locales au travers de leurs actions, en leur proposant des outils et des éléments de décisions, afin d'intégrer l'eau dans l'aménagement de leur territoire et leur politique de développement.

Le SMEAG, vecteur naturel de solidarité et d'unité, présente l'opportunité d'instaurer une dynamique de développement durable.

Une demande de reconnaissance en tant qu'EPTB

Le dossier de demande de reconnaissance du SMEAG comme EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) inclut tout le bassin de la Garonne jusqu'en amont de Bordeaux (en excluant les grands affluents Tarn et Lot, déjà organisés ou en voie de l'être).

Il s'appuie sur la circulaire du 19 mai 2009 relative aux EPTB du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

La demande de reconnaissance permettra de conforter le rôle du SMEAG en tant qu'informateur, animateur et coordonnateur des collectivités territoriales impliquées dans son périmètre.

Axe 1

Vivre une approche territoriale Garonne.

Le territoire Garonne : une réalité socio-économique, environnementale et culturelle.

- Un territoire transfrontalier, du Val d'Aran espagnol à l'océan Atlantique par le plus vaste estuaire d'Europe.
- Des départements riverains aux noms évocateurs, plus de 200 collectivités riveraines et plus de 40 intercommunalités influant sur le fleuve jusqu'au bec d'Ambès.
- Une vallée attractive qui accueille près de 40 % des populations des deux régions, notamment dans Toulouse et Bordeaux qui comptent plus de 700 000 hab. (aire urbaine) et des infrastructures majeures (A62/A64, voie ferrée dont future LGV, centrales hydroélectriques et nucléaires, ports...).
- Un fleuve support de différents usages socio-économiques avec notamment 1 million de personnes alimentées en eau potable (AEP).
- Un corridor écologique majeur, avec plus d'une trentaine d'espèces animales d'intérêt communautaire dont 8 espèces de poissons migrateurs et une grande richesse en zones humides.
- Une identité qui se traduit par un patrimoine culturel et des paysages spécifiques.



Vue aérienne au niveau d'Agen 47

La CLE du SAGE Vallée de la Garonne

L'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour la Vallée de la Garonne sera un moment privilégié de discussion entre les différents acteurs. L'échange et le partage d'expériences nécessaire à la gestion coordonnée de la ressource va être le défi majeur de la Commission locale de l'eau (CLE).

La CLE est l'organe décisionnel du SAGE. Indépendante, décentralisée, instance de concertation avant tout, elle élabore grâce à un travail de réflexion et de rédaction collectifs, les documents du SAGE permettant d'établir les règles nécessaires à la gestion intégrée de la ressource en eau du fleuve. Le SMEAG a veillé à la meilleure représentation du territoire et de ses usagers au sein d'une CLE d'une taille raisonnable de façon à favoriser les débats.

La CLE est composée de 3 collèges, représentant les collectivités territoriales et leur groupement pour moitié, les usagers, les organisations professionnelles, les associations et les propriétaires fonciers, ainsi que les services de l'Etat.

Le périmètre du SAGE et les enjeux

Comprenant 808 communes, 7 départements, 2 régions et couvrant un territoire transfrontalier de près 8.000 km² de la frontière espagnole à l'estuaire, **le SAGE « Vallée de la Garonne » sera le plus grand et le plus étendu des SAGE d'Adour-Garonne.** Les enjeux majeurs sont ceux de la vallée (qui concentre les populations, les ressources et les milieux fragilisés) et de la nappe d'accompagnement, notamment la sécurisation des usages de l'eau, la valorisation des milieux aquatique et la protection des habitants.

Accompagner les évolutions dans la vallée

Dans le but d'être au plus près des préoccupations des collectivités riveraines, et de mettre en œuvre ces différentes politiques sur le fleuve, il est opportun de travailler à une échelle plus globale, **celle du lit majeur (bassin versant direct) dans les territoires des collectivités riveraines** ; car c'est aussi dans cet espace que se concentrent les actions de développement local (urbanisation, évolution dans l'occupation du sol, infrastructures...) ayant un impact direct ou indirect sur la Garonne.

La «CLE» pour le SAGE Vallée de la Garonne.

Suite aux élections régionales de mars 2010, et la désignation par leurs instances des conseillers régionaux pour siéger à la CLE du SAGE Vallée de la Garonne, **le préfet de bassin a arrêté le 27 septembre 2010, une composition officielle de la CLE, avec 87 membres, dont 51 élus.**

La réunion d'installation de la CLE s'est tenue le 10 décembre 2010, à la préfecture de la Haute-Garonne. Présidée par le Préfet coordonateur de Bassin, accompagné du SMEAG, cette première réunion a permis de préciser aux nouveaux membres de la CLE les attendus du SAGE et de présenter les enjeux majeurs de la Vallée de la Garonne. Enfin, la présidence de la CLE a été confiée par les élus à M. Thierry SUAUD, Conseiller régional de Midi-Pyrénées. C'est M. Thierry SUAUD, qui est maintenant responsable de la bonne organisation de la CLE et de l'élaboration du SAGE pour construire l'avenir de la Garonne.

Composée de 87 membres
dont une majorité d'élus



Des études pilotes sur les paysages de Garonne, pour valoriser le fleuve et améliorer sa prise en compte dans le développement de la vallée.

L'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015 fixé par la DCE est un objectif ambitieux qui nécessite une mobilisation forte de tous les partenaires et acteurs du territoire. Ainsi, le nouveau SDAGE affiche une nouvelle orientation qui consiste à « placer l'eau au cœur du développement du territoire ». De plus, le Plan Garonne ainsi que le SAGE « Vallée de la Garonne » visent à opérer un retour des populations vers le fleuve, et à favoriser un aménagement durable du fleuve et de sa vallée.

Dans le cadre du Plan Garonne et dans le prolongement d'une étude paysagère réalisée en 2009 sur l'ensemble de la Garonne, le SMEAG a lancé un appel à candidatures pour rechercher des collectivités motivées pour agir sur les paysages de Garonne.

Au printemps 2010, il a sélectionné 7 intercommunalités riveraines (parmi les 16 candidats potentiels) pour participer à la réalisation de 5 études pilotes sur des entités paysagères différentes.

Deux de ces études ont été engagées en 2010, dans la Garonne marmandaise en parallèle avec l'élaboration du SCoT Val de Garonne (47) et dans un secteur de la Garonne plus maritime, entre la Réole et Saint Macaire (33). Trois autres territoires seront étudiés au cours de l'année 2011. Ce programme d'études sera finalisé en 2012 par un retour d'expériences auprès de l'ensemble des collectivités riveraines.

CE PROGRAMME D'ÉTUDES PORTÉ PAR LE SMEAG PERMET DE PARTAGER UNE RÉFLEXION COLLECTIVE AUTOUR DU FLEUVE AFIN D'AIDER LES COLLECTIVITÉS À AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA GARONNE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET À CONCRÉTISER DES ACTIONS DE VALORISATION OU DE PRÉSERVATION RESPECTUEUSES DU FLEUVE.

Des études pilotes pour renouer avec la Garonne...

- 1 → Mieux connaître les atouts et faiblesses, les pratiques et les liens populations-Garonne ;
- 2 → Elaborer avec les collectivités une stratégie collective de mise en valeur et de préservation autour du fleuve ;
- 3 → Proposer une illustration pré-opérationnelle sur quelques sites ou actions exemplaires autour de la Garonne ; vis-à-vis de l'alimentation directe ou indirecte d'espaces naturels d'intérêt écologique et paysagers particuliers (faune flore) ; état de conservation ; modalités de gestion ou de protection existantes).
- 4 → Améliorer la prise en compte de la Garonne dans les documents d'urbanisme (SCoT/PLU).

Les collectivités sélectionnées ont été associées à l'élaboration du cahier des charges pour prendre en compte les problématiques, motivations, et démarches en cours et à la définition d'un périmètre d'étude cohérent sur la Garonne ; il va souvent au-delà des simples limites administratives en permettant d'intégrer à la réflexion des collectivités voisines (par exemple celles sur l'autre rive).

Les études pilotes territoriales paysages sont menées en partenariat avec la DREAL Midi-Pyrénées qui porte le Plan Garonne et avec l'appui d'un comité technique interrégional (groupe technique Paysages Plan Garonne) regroupant les principaux acteurs institutionnels du paysage (DREAL, Conseils régionaux et généraux, CAUE, ARPE, laboratoires universitaires...).



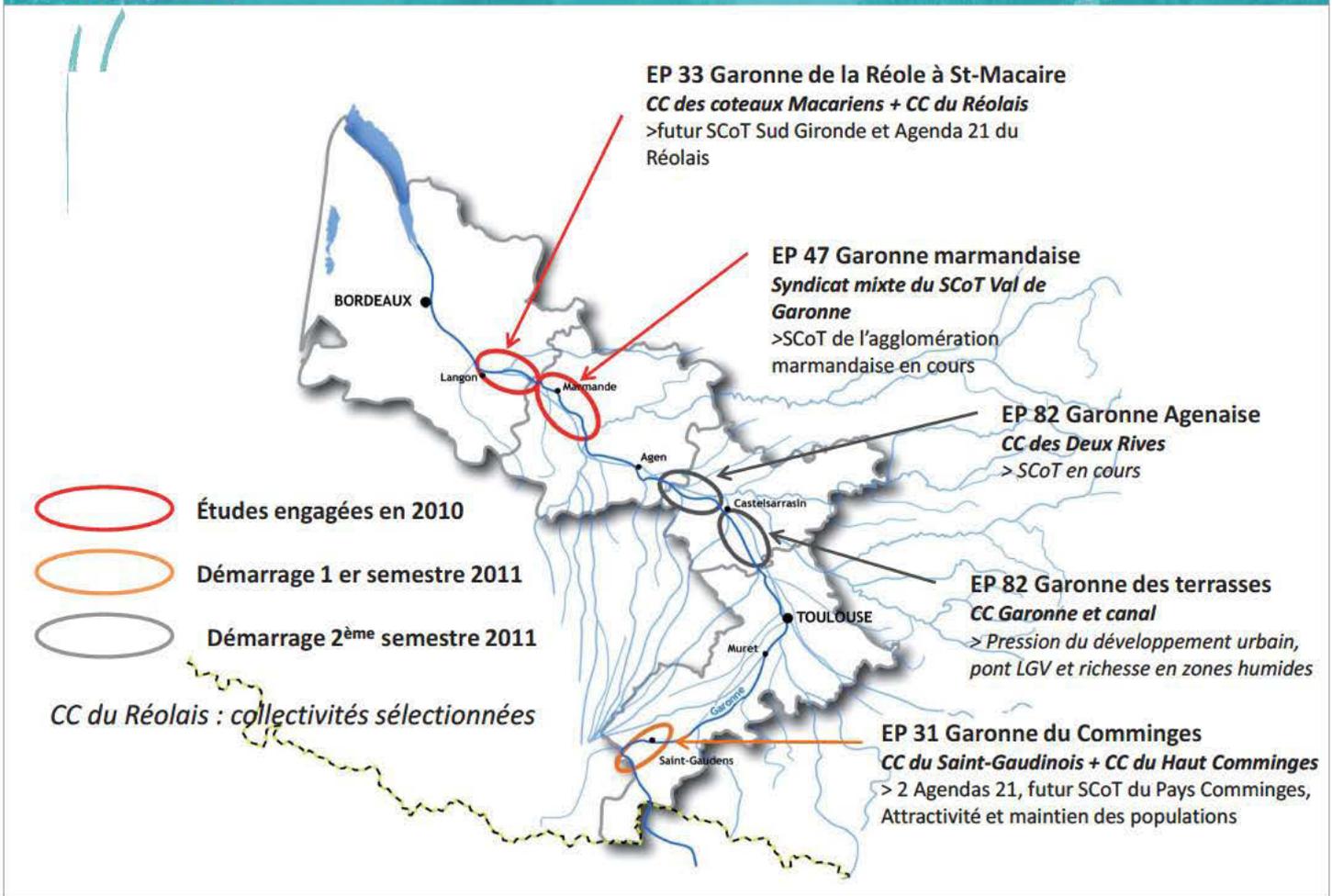
ETUDE PILOTE TERRITORIALE

DES PAYSAGES DE GARONNE MARMANDAISE

Prolongement territorial de l'étude paysagère du Plan Garonne dans la sous-unité paysagère Garonne marmandaise

créham BKM

Programme d'études pilotes/Paysages Plan Garonne



La mise en œuvre des orientations des documents d'objectifs Natura 2000 en lien avec les autres problématiques de gestion sur la Garonne

Les retenues hydroélectriques de la Garonne entre Boussens et Carbonne sont mises en valeur pour la pêche et les activités nautiques. Les herbiers sont des zones favorables au développement de la vie aquatique, mais leur développement excessif peut devenir une gêne pour les usages.

Dans le cadre du projet Sud'eau « gestion locale durable et participative des cours d'eau du sud ouest européen », financé par le programme de coopération Interreg IVB, une étude sur ce tronçon de Garonne a permis de distinguer les herbiers aquatiques favorables au milieu et les formations exotiques envahissantes. Ces dernières engendrent une gêne pour la pratique des activités de loisirs, dégradent les milieux des retenues, mais également les zones d'eau calmes situées en aval des barrages, où les plantes transportées par le fleuve viennent s'implanter.

La limitation des formations végétales exotiques engagée dans le cadre de la mise en valeur des plans d'eau va contribuer à la conservation des habitats aquatiques d'intérêt communautaire du site Natura 2000 de la Garonne. L'approche intégrée des enjeux de la Garonne permet d'assurer la convergence entre préservation et mise en valeur du fleuve.



Rosalie des Alpes

Natura 2000, un outil de connaissance et d'actions.

Natura 2000, initié par la directive européenne « Habitats » de 1992, présente l'opportunité de faire un point des connaissances en définissant un zonage, des objectifs de conservation et un programme d'actions susceptibles d'équilibrer préservation et valorisation des espaces naturels.

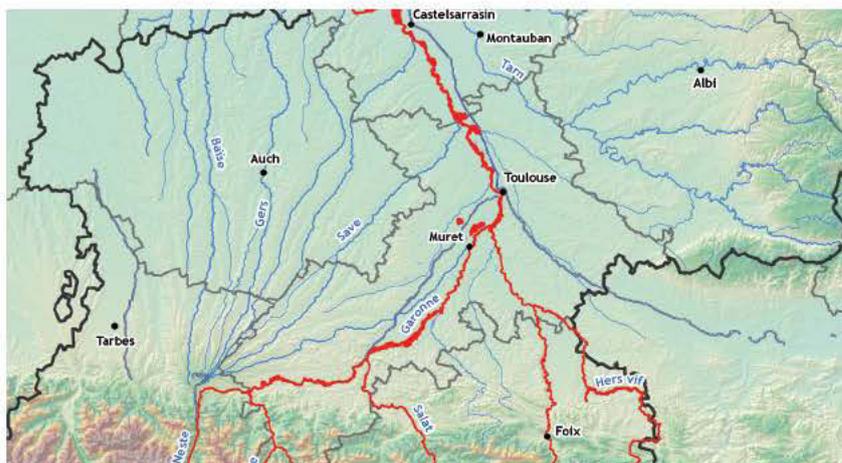
Sur la Garonne, la démarche a été initiée en Midi-Pyrénées et la phase d'élaboration est terminée. Les débats des groupes de travail et des comités de pilotage sur Garonne amont et Garonne aval ont porté sur la charte Natura 2000, le programme d'actions et les propositions de modification du périmètre du site. L'ultime étape de validation est prévue pour le second semestre 2011 avec la réunion en séance plénière des cinq comités de pilotage de Garonne amont, Garonne aval, Ariège, Hers et Salat.

Cette étape permettra de lancer la phase opérationnelle, pour laquelle le SMEAG assurera la maîtrise d'ouvrage de l'animation, avec l'appui de la fédération de pêche de l'Ariège, qui a élaboré les documents d'objectifs sur l'Ariège, l'Hers et le Salat. Il sera également fait appel aux chambres d'agriculture et au CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour l'instruction des contrats Natura 2000 avec les exploitants agricoles et forestiers.

En Aquitaine, l'élaboration du document d'objectifs de la Garonne débute au second semestre 2011.

Le site Natura 2000 de la Garonne et ses affluents en Midi-Pyrénées en chiffre.

Le site de la Garonne et ses principaux affluents en Midi-Pyrénées est remarquable par sa dimension et par la diversité des milieux et des espèces qu'il abrite. C'est un réseau hydrographique de 646 km de cours d'eau, correspondant à l'aire de fréquentation historique du saumon. Outre les espèces aquatiques (poissons migrateurs et sédentaires, écrevisse), on note la présence de 23 habitats d'intérêt communautaire, 5 espèces d'insectes, 8 espèces de chauves souris, la loutre et le desman des Pyrénées.



Un Schéma directeur des zones humides pour la Garonne.

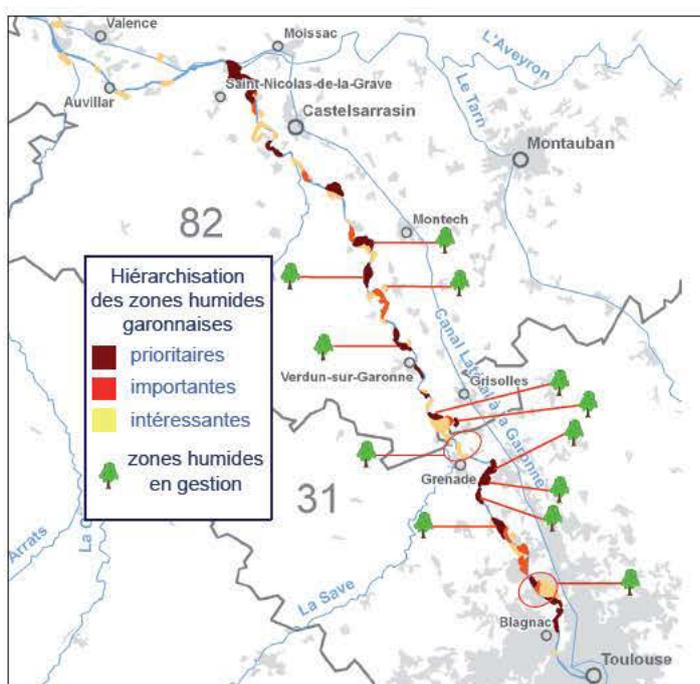


Depuis 2003, le SMEAG s'est engagé dans une politique forte pour la préservation et la gestion des zones humides, en partenariat avec l'Agence de l'eau et la DREAL de bassin.

Afin de guider la maîtrise d'ouvrage et la priorisation des actions, un travail en régie a permis de développer une méthodologie de hiérarchisation des zones humides intégrant de multiples enjeux (inondation, qualité des eaux, biodiversité,...), testée en 2010 sur le secteur de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave qui concentre la majorité des zones humides alluviales de la Garonne. Ainsi, sur les 75 zones humides recensées dans ce secteur, ont été identifiés les zones humides stratégiques et les objectifs généraux associés permettant d'esquisser les futurs plans de gestion locaux à mettre en œuvre à l'occasion de projets concrets (où agir en priorité et pour quel(s) enjeu(x)).

Dans un souci de cohérence des démarches, ce travail a été mené conjointement avec l'élaboration du Document d'objectifs Natura 2000 dont le SMEAG est également l'opérateur. Cette hiérarchisation constitue notamment un socle pour la mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil général de Tarn-et-Garonne dédiée spécifiquement au corridor Garonne. En l'état actuel, sur les 2.450 ha de zones humides de ce secteur, ce sont plus de 370 ha qui bénéficient de plans de gestion en cours ou en émergence répartis sur 10 sites. Ils couvrent 50 % des surfaces humides prioritaires.

Cette méthodologie a également été transposée aux territoires du Saint-Gaudinois et du Grand Toulouse afin d'accompagner les projets Garonne en cours du programme de coopération transfrontalier SUDEAU. En complément, l'étude réalisée dans le cadre de Sudeau autour du canal de Garonne a permis de recenser de nouvelles zones humides potentielles en lien avec le canal de Garonne, qui pourront être caractérisées ultérieurement selon cette méthodologie.



Les actions d'animation

En 2010, les actions de sensibilisation ont concerné plus particulièrement les secteurs de Marmande, de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave, de Gensac-sur-Garonne et de Saint-Gaudens.

La journée mondiale des zones humides 2010 a été organisée à Lagruère (47) sous forme d'une balade commentée entre le fleuve et le canal de Garonne. Son organisation fut riche d'une collaboration entre 5 structures : le Conseil général, la Communauté de communes Val de Garonne, la mairie, l'association de protection de la nature locale, le CPIE 47 et le SMEAG. Cette animation a ainsi été l'opportunité d'une part de mieux faire connaître le SMEAG auprès des acteurs locaux, et d'autre part, de donner un coup de projecteur sur les zones humides (près d'une centaine de participants, plusieurs couvertures médiatiques). Cette action a certainement contribué à intégrer l'enjeu zones humides dans les démarches locales en cours (SCoT, étude paysagère,...).

Animation | Journée mondiale des zones humides et de la biodiversité

Les zones humides, des milieux encore méconnus

Sollicité par le Club Connaitre et Protéger la Nature de Lagruère, le SMEAG (Syndicat Mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) a organisé un événement, le dimanche 7 février, à la halte nautique de Lagruère. Patricia Richon et ses conseillers ont accueilli Jacques Bilirir, vice-président du Conseil général et vice-président du SMEAG, les membres de la CCVG, l'ARPE, la réserve de la Mazière, etc. Les zones humides sont ces espaces particuliers, habituellement inondés ou gorgés d'eau, qui forment la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Les zones humides de la Garonne rassemblent donc en réalité tout un ensemble de milieux divers. C'est notamment les berges vaseuses, les roselières et les ripisylves (formations ligneuses et herbacées spécifiques du bord des cours d'eau), mais ce sont aussi les bras morts, îles et forêts alluviales...



Les randonneurs bien chaussés s'élancent à la découverte des zones humides.

«Mais encore faut-il que ces zones soient en bonne santé! C'est pourquoi le SMEAG, au travers de sa vision d'ensemble et concertée du fleuve, et le Conseil général de Lot-et-Garonne se sont donné pour ambition de mieux connaître et de favoriser toutes les actions de préservation et de restauration des zones humides de la Garonne, selon une approche globale et partagée» a

expliqué Jacques Bilirir. Et pour conclure, «je souhaite ainsi que cette demi-journée soit l'occasion pour chacun de nous, élus, usagers, promeneurs, amoureux de la nature, riverains de Garonne, de s'informer et d'être sensibilisé aux valeurs des zones humides, et aussi l'occasion de passer un moment agréable et convivial en bord de Garonne».

Puis sous la conduite de Jean-

Marie Richon, fondateur et responsable du CNP de Lagruère et conteur intarissable, c'est un groupe de près d'une centaine de personnes qui s'est élancé à la découverte des sentiers et des zones humides.

Après une longue marche, les promeneurs se sont retrouvés pour un goûter réconfortant servi à la halte nautique.

LE RÉPUBLICAIN • JEUDI 18 FÉVRIER 2010

Dans le cadre du projet « Berges de Garonne » dont l'engagement politique a démarré cette année, la Communauté de communes du Saint Gaudinois a organisé une découverte des bords du fleuve animée par le SMEAG. Cette première action concrète, préfigurant la mise en œuvre du projet Garonne, permettait d'informer le public et de répondre aux premières attentes des citoyens qui avaient plébiscité ce projet lors de l'élaboration de l'agenda 21 du Saint-Gaudinois.

Le site de Gensac-sur-Garonne (31), restauré par le SMEAG dans le cadre d'un chantier pilote en 2008, présente un cas innovant de restauration de l'état hydromorphologique du fleuve reconnu comme le principal facteur d'altération de la Garonne par la Directive Cadre sur l'Eau. Ce chantier constitue une vitrine pertinente pour expliquer ces phénomènes hydromorphologiques et les nouvelles modalités de gestion auprès de cibles variées en adaptant le support pédagogique. Ainsi, après le milieu scolaire (classes élémentaires, collèges, lycée) rencontré les années précédentes, 2010 fut l'occasion de sensibiliser le grand public à l'occasion des journées nature et avec la participation du maire de Gensac. Le site a également accueilli une délégation marocaine accompagnée de représentants de l'Agence de l'eau. En 2011, la communication sera tournée cette fois vers les élus locaux du secteur de Gensac, qui sont engagés depuis cette année dans une réflexion pour une gestion durable du fleuve.



Éducation à l'environnement lié à la Garonne, sur le site de Gensac-sur-Garonne (31)

LA GIMONE, LA SÈRE

Vendredi 4 juin de 18h30 à 20h00
Biodiversité et gestion durable de la Garonne, de la Gimone et de la Sère à Cordes Tolosannes (82)

RENDEZ-VOUS AU BELVÉDÈRE DE CORDES-TOLOSANNES
 18h30 Lecture du paysage de Garonne depuis le belvédère
 Diaporama sur la Garonne et ses zones humides des Pyrénées à l'estuaire ; le fonctionnement naturel de la Gimone et de la Sère ; les acteurs et les actions pour la gestion durable de ces vallées.
 20h Echange autour d'une collation à la salle des fêtes

Samedi 5 juin de 14h00 à 16h30
Découverte d'un site restauré de Garonne (31)

RENDEZ-VOUS À LA SALLE DES FÊTES DE GENSAAC
 Dans un site Natura 2000, à l'occasion d'une boucle pédestre de 2 km, venez découvrir un chantier innovant de restauration environnementale de la Garonne. L'occasion de comprendre le fonctionnement de Garonne («la rivière caillouteuse») et le rôle important des galets. Observation de l'exceptionnelle biodiversité, ses zones humides, milieux naturels riches mais fragiles et ses oiseaux rares au niveau européen !
 14h Balade pédestre de 2 km en bord de Garonne
 16h Echange autour d'une collation à la salle des fêtes

Dimanche 6 juin de 14h - 17h30
Rencontre découverte de la Garonne du St-Gaudinois (31)

RENDEZ-VOUS AU PARC DES EXPOSITIONS DU COMMINGES À VILLENEUVE DE RIVIÈRE
 A la rencontre de la Garonne sacrée de saint-gaudinois. Venez découvrir la Garonne, son patrimoine naturel et culturel, ses zones humides, à l'occasion d'une balade commentée pour petits et grands, qui se terminera par un diaporama et un échange convivial.
 Inscription obligatoire à l'office du tourisme du Saint-Gaudinois (150 participants maximum).
 14h Départ en bus (gratuit) Balade pédestre de 3 km en bord de Garonne
 16h30 - 17h30 Retour et collation au parc des expositions autour d'un diaporama sur la Garonne

ZONE HUMIDE DU SAINT-GAUDINOIS

Journées Nature 2010 en bord de Garonne

Logo: COMINGES TOLOSANNES, Mairie Gensac

Plaquette pour les journées mondiales des zones humides

Le secteur de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave concentrant les plus forts enjeux associés aux zones humides alluviales de la Garonne justifie un effort constant de sensibilisation. Ainsi en 2010, outre des descentes commentées de la Garonne en canoë qui offrent au public l'opportunité de découvrir le fleuve autrement, la collaboration avec la mairie de Cordes Tolosanne, les syndicats de la Gimone et de la Sère et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a permis notamment de montrer la richesse mais aussi la fragilité de ce patrimoine naturel, ainsi que la complémentarité des actions menées par les différentes structures pour le préserver.

L'accompagnement des projet garonnais.

Une partie des actions du SMEAG consiste en de l'accompagnement territorial (Pôles territoriaux) :

→ À travers les études conduites par le SMEAG en lien avec les collectivités concernées : en 2010, étude sur la Garonne hydroélectrique, étude des digues sur la partie girondine en aval de Bordeaux, démarrage des études pilotes paysages de Garonne...

→ Ou en accompagnement des maîtres d'ouvrages porteurs d'études ou de projets intéressant le lit, les berges ou le développement territorial dans la vallée.

Cet accompagnement territorial permet :

→ D'assurer en premier lieu la prise en compte des différents enjeux Garonne et notamment des préconisations des documents cadres Garonne réalisés par le SMEAG (tels que Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges, Schéma directeur sur les zones humides, Docob Natura 2000 ...),

→ Et d'orienter des maîtres d'ouvrages dans la conduite des projets (aide pour le cahier des charges et coordination d'acteurs, pistes de financement, transfert d'expériences menées sur d'autres secteurs de Garonne...) ou de réalisation de travaux (avis et recommandations dans le cadre des Conseils de gestion de biotopes pour les projets ayant des impacts dans les secteurs classés en Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes).

LE SMEAG TIEN AINSI UN TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES PROJETS GARONNAIS (ÉTUDES ET TRAVAUX ENGAGÉS ET PRÉVISIBLES SUR LES TERRITOIRES) POUR AVOIR LA VISION GLOBALE DES ÉVOLUTIONS DE LA VALLÉE.

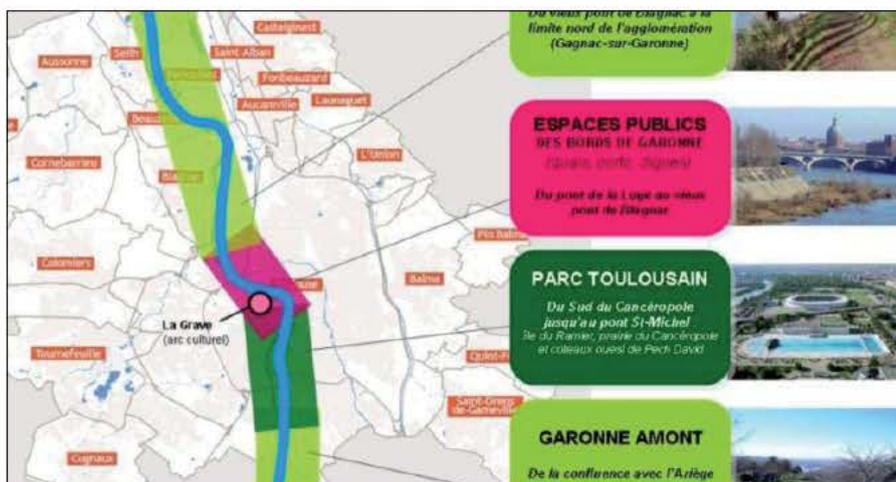


Quelques collaborations en 2010

Collaboration avec la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

pour l'étude d'envasement du plan d'eau de Garonne et pour l'élaboration du plan-guide des aménagements du grand projet Axe Garonne. Le SMEAG a préalablement transmis au Grand Toulouse et à l'AUAT une note détaillée des enjeux portant sur le fleuve et sa vallée dans le périmètre de la communauté urbaine. Il a ensuite participé à la finalisation du diagnostic du projet Axe Garonne à l'automne 2010, diagnostic ayant fait l'objet d'une exposition au début de l'année 2011 (voir encadré article de presse).

Le projet Axe Garonne du Grand Toulouse



Extraits de l'article de la Dépêche du Midi concernant le projet Axe Garonne (20/01/11).

Alors qu'une exposition est consacrée à l'Axe Garonne à la Fabrique toulousaine, le point sur les projets du Grand Toulouse vis-à-vis de son fleuve avec Daniel Benyahia. Premiers travaux envisagés en 2013 suite à l'élaboration d'un plan guide (...)

Une exposition, élaborée par l'AUAT, avec l'appui de la Communauté urbaine du Grand Toulouse, de l'Agence de l'Eau et du SMEAG, présente, à la Fabrique jusqu'au 17 février 2011, à travers 23 panneaux, les enjeux urbains, environnementaux sociaux et économiques du fleuve. (...)

Suivi du projet LGV/RFF;

suite à l'attention renouvelée exprimée dans les groupes de travail environnementaux, RFF va engager en 2011 une étude spécifique sur les zones humides dans les fuseaux de projet du Grand Sud Ouest...

Contributions à la réflexion de la Communauté Urbaine de Bordeaux de Bordeaux

sur la politique de l'eau et de l'assainissement. Le SMEAG a participé à l'élaboration du livre blanc « Eau et Assainissement » initié par la Communauté Urbaine de Bordeaux. L'alimentation en eau potable est un sujet sensible sur l'agglomération bordelaise, tant sur le plan de la quantité que de la qualité. La tension sur les ressources souterraines conduit à rechercher des solutions alternatives sur les eaux de surface. L'enjeu de la restauration de l'hydrosystème Garonne prend une dimension supplémentaire dans la partie aval du fleuve.

Contributions du SMEAG sur le SCoT de l'agglomération toulousaine,

ainsi que sur le SCoT Agenais et du Marmandais, l'Agenda 21 Save et Garonne, et la révision du profil environnemental du département du Lot-et-Garonne.

Préserver les fonctions d'une Garonne vivante

L'alimentation en eau potable concerne 1 million de personnes, à partir de 130 points de pompage alimentant 65 collectivités locales. Sur le territoire du SAGE, seules 8 masses d'eau sur les 53 concernées sont en bon état écologique (intégrant les aspects chimiques et biologiques). Le bouchon vaseux augmente (en concentration et en étendue) principalement par l'augmentation de l'érosion des sols, de la durée de l'étiage et la diminution des débits.

L'aloise illustre la diminution des populations de migrateurs : en 10 ans la population d'aloise est passée de 500 000 à 50 000. La qualité des milieux pourrait en être une des causes.

Études de traçage et de modélisation d'une nappe de pollution en Garonne et sur le Lot

Afin d'organiser au niveau interdépartemental, la mise en sécurité des captages en eau potable dans la Garonne à l'aval de Toulouse, dans le canal de Garonne et dans le Lot, des tests de coloration ont permis de modéliser le déplacement de nappes de pollution fictive à différents débits, de 2008 à 2010. Les traçages se sont déroulés sans problèmes, ils ont été précédés de plusieurs larges campagnes d'information et de sensibilisation auprès des populations riveraines. L'importance de cette action réside dans le fait de pouvoir assurer la continuité et la cohérence de l'alerte sur 200 km de Garonne, 200 km de canal de Garonne, et 80 km de Lot aval.

L'actualité de 2010 (encadré ci-contre) a malheureusement permis d'utiliser en grande nature l'outil en cours de validation. L'outil prédictif Garonne/Lot/Canal réalisé par le bureau d'étude SETUDE (sous maîtrise d'ouvrage SMEAG) est simple d'utilisation pour la simulation d'un transfert de nappe de pollution sur les cours d'eau concernés.

9 septembre 2010 07h39 | Par **Sophie CARBONNEL**
Lot-et-Garonne : Alerte rouge sur la D911

L'accident, hier matin, d'un poids lourd transportant 32 000 litres d'hydrocarbures a entraîné une pollution du Lot et le déploiement d'une centaine d'agents.



Les pompiers ont été mis sous assistance respiratoire à cause des risques élevés d'intoxication. Photo S. C.

Hier matin, vers 8 heures, un camion-citerne contenant plusieurs dizaines de milliers de litres d'hydrocarbures s'est renversé sur la départementale 911 dans le Lot-et-Garonne, répandant une partie de son contenu sur la route et dans le Lot. La remorque transportait 21000 litres de gasoil et 11 000 litres de super sans plomb. Les risques d'embrasement, d'intoxication et de pollution étaient donc très importants.

En conséquence, une soixantaine de gendarmes et environ 80 pompiers ont été déployés sur les lieux de l'accident. Dès 8 heures, la D 911 était bloquée et une déviation par le village de Monségur mise en place. Elle était encore effective hier soir.

Voie ferrée bloquée

Le conducteur, légèrement blessé et évacué à l'hôpital Saint-Cyr de Villeneuve, aurait mordu le bas-côté de la chaussée avant de perdre le contrôle de son véhicule, lequel est tombé sur le flanc. L'accident a eu lieu sur une route sinueuse qui longe le Lot, entre Trentels et Fumel, juste au niveau d'une évacuation des eaux pluviales, ce qui a entraîné une légère pollution de la rivière.

La gendarmerie a délimité un périmètre de sécurité de 100 mètres autour du véhicule. Dans le même temps, des pompiers des secteurs incendie, chimique et risques aquatiques étaient déployés.

Pour éviter tout danger d'inflammation, la voie ferrée reliant Agen à Périgueux, et qui passe juste au-dessus de la route, a été fermée pendant toute la durée de l'intervention, ce qui a entraîné l'annulation d'une dizaine de trains. En remplacement, des navettes d'autocars ont assuré la liaison. Un tapis de mousse a également été répandu autour du véhicule pour empêcher l'évaporation des substances toxiques.

Un pompage difficile

La fuite s'est produite au niveau des trous d'homme situés au-dessus de la remorque. Si elle a été rapidement colmatée, une quantité indéterminée d'hydrocarbures s'est néanmoins écoulee dans le Lot.

Une irisation était visible à la surface de la rivière. Tous les pompages en aval ont été aussitôt stoppés. Afin de canaliser la pollution, les pompiers de la section aquatique ont disposé des barrages flottants et procédé à l'absorption du carburant avec une pompe.

En revanche, l'évacuation du camion-citerne et de sa cargaison s'est avérée plus difficile. « La remorque étant tombée sur le flanc, il nous était impossible d'accéder aux vannes de fond de cuve. L'essence est très volatile. L'opération de pompage va être délicate », redoutait hier après-midi le capitaine des pompiers de Villeneuve, Patrick Aygalenq.

En début d'après-midi, une société de dépotage a commencé à pomper la totalité des hydrocarbures contenus dans la remorque par les trous d'homme, grâce à une technique particulièrement complexe.

Lors du Comité de pilotage d'octobre 2010, les modèles de transfert de pollution ont été présentés après de longues périodes de test, dans les services des ARS*, parfois en grande réelle lors des deux épisodes de pollution accidentelle survenus sur le Lot avec à peine deux mois d'intervalle.

→ cf. extrait d'article presse ci-dessus

Qualité des eaux de l'estuaire : les connaissances acquises grâce au suivi en continu.

Depuis fin 2004, le réseau MAGEST (MAREL Gironde ESTuaire) de suivi en continu de la qualité des eaux système estuarien Garonne, Dordogne, Gironde (composé de 4 stations) enregistre en continu : la turbidité (teneur en matières en suspension), l'oxygène dissous, la salinité et la température. L'objectif de ce réseau est de suivre la présence du bouchon vaseux (caractérisé par une forte turbidité) et son impact (notamment sur la concentration en oxygène).

L'analyse des résultats de ses mesures en continu a mis en évidence :

→ **La remontée du bouchon vaseux à Bordeaux dès que le débit de la Garonne est inférieur à 200 m³/s.**

→ **Le phénomène de sous oxygénation du bouchon vaseux à Bordeaux. En cause, l'influence des rejets des stations d'épuration, riche en matière organique, dont la dégradation bactérienne provoque une consommation importante d'oxygène.**

→ **La remontée plus en amont du bouchon vaseux à cause du surcreusement du lit (extractions de granulats) et des étiages de plus en plus précoces et sévères.**

Plus généralement, le manque d'oxygène, facteur prépondérant pour le milieu aquatique, est aggravé par une hausse de la température et la salinité (lié à des plus faibles apports en eau douce de l'amont), les apports anthropiques (effluents de Bordeaux), le temps de résidence des masses d'eaux et la présence du bouchon vaseux (débits de la Garonne).

Ce manque d'oxygène pourrait avoir des conséquences importantes sur les migrations, notamment pour les alosons qui dévalent pendant cette période et qui sont obligés de franchir ce bouchon vaseux.

Le suivi en temps réel peut permettre d'orienter les lâchers de soutien d'étiage pendant l'été et plus généralement d'alerter sur des situations critiques. Toutefois, la fiabilité des stations est à parfaire. Après 7 ans de fonctionnement, le réseau va être optimisé, avec la création d'une station de mesure en sortie de l'estuaire et plus en amont sur la Garonne et la fiabilisation de la station de Bordeaux.

Compter pour comprendre et pour agir

Le comptage des populations de poissons est réalisé chaque année depuis plus de 20 ans dans le cadre des programmes migrateurs. Il permet de constituer un état des lieux des effectifs et de leur variation. C'est l'association Migado, qui assure ce suivi pour le compte du groupe Migrateurs. Populations. Il s'agit de suivre les migrations de montaison (comptage au niveau des passes à poissons de Golfech, Toulouse et Carbonne) ainsi que la reproduction à l'aval du 1er ouvrage que constitue Golfech (pour l'Alose et la lamproie).

En 2010, la migration et la reproduction de l'alose d'alose a été précoce. L'effectif de la population d'aloses en Garonne est d'environ **30 000 géniteurs (9 500 passés à Golfech et 21 000 qui se sont reproduits à l'aval)**, ils remontent depuis 2 ans mais restent très faibles et n'arrivent pas à atteindre les niveaux d'avant les impacts de la canicule de 2003.

104 saumons sont passés en amont de Golfech, mais n'étaient plus que 24 en amont de Toulouse puis 11 en amont de Carbonne. Au-delà des chiffres, qui restent faibles, le taux de transfert entre Golfech et Toulouse demeure problématique, en effet, seuls les saumons ayant franchi Toulouse pourront frayer sur des habitats favorables à la reproduction. Or, en 2010 seulement **24 % des saumons ayant franchi Golfech arrivent en amont de Toulouse (contre 30 % en moyenne)**. Il apparaît important de mieux connaître les conditions environnementales sur cette portion de Garonne qui semble poser problème pour la migration. La deuxième entrée de l'ascenseur à poissons de Golfech, mise en service début 2011 devrait également, diminuer le temps d'attente des individus et leur temps de transfert jusqu'à Toulouse où ils trouveraient des conditions plus favorable pour franchir le Bazacle.

Priorité aux habitats

Le SMEAG est depuis 2007 coordonnateur du programme « Migrateurs » sur la Garonne et animateur du groupe Garonne, composé de l'ONEMA, de l'Agence de l'eau, des services de l'Etat, des pêcheurs amateurs et professionnels, de chercheurs et d'EDF. En 2010, il a élaboré le programme de travail sur la Garonne jusqu'en 2012, qui met l'accent sur l'importance nécessaire à apporter aux habitats des poissons migrateurs (accessibilité et qualité) : l'objectif est de balayer tous les sujets relatifs à la qualité des habitats pour avoir une vision précise de leur état d'ici fin 2012. Les actions de suivi et la gestion des espèces migratrices seront bien sûr poursuivies et un bilan en sera fait.

Le SMEAG a réalisé en 2010 :

→ **Le suivi des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech**, qui renseigne sur la qualité de la reproduction en amont du barrage : malgré une migration significative des aloses (environ 10 000 ont franchi l'ascenseur à Golfech), aucun aloson n'a été repéré. Même si ce suivi n'est pas systématique puisque seulement une fraction des alosons dévalant se retrouve bloquée dans les puits, il est étonnant de ne pas en avoir trouvé du tout et la question se pose sur la qualité du recrutement sur la Garonne amont (efficacité de la reproduction, éclosion des œufs, grossissement des alosons). Des éléments de réponses devraient être apportés par les études programmées dès 2011 sur la qualité des habitats.

→ **Le test en vraie grandeur du protocole de pêche du suivi scientifique des alosons du projet européen Life+ Alose**, sous maîtrise d'ouvrage SMEAG. Le test a permis de valider la performance de pêche du filet (échantillonnage de toutes les classes de taille, poissons pas abimés par les filets), le comportement du bateau, et de préciser les modalités d'organisation pratique de pêche (nombre de personnes sur place, nombre de personnes sur le bateau, matériel nécessaire, ...).

Contrairement aux prévisions, la charte (engagement solennel des instances membres dans la poursuite du programme de restauration et dans la participation active et constructive au groupe migrateurs pour renforcer les partenariats sur les migrateurs) n'a pas pu être signée en 2010 et la mise en œuvre d'un plan de communication est suspendue.

Des PCB dans la Garonne

Le 28 avril 2010, la consommation et la commercialisation des anguilles et des aloses feintes ont été à nouveau interdites sur la Garonne en Gironde.

Cette interdiction vise en premier lieu les pêcheurs professionnels, déjà touchés par le moratoire de la pêche à la grande alose (en vigueur depuis 2008 suite à la situation catastrophique de l'espèce).

Cette interdiction est liée à la présence d'une concentration importante de **PCB dans la chair des poissons**. Stables chimiquement et peu biodégradables, ils s'accumulent dans l'environnement en particulier dans les sédiments marins ou de rivière. Présentant une affinité particulière pour les graisses, les PCB s'accumulent dans la chaîne alimentaire, se concentrant particulièrement dans les tissus graisseux des animaux.

Au-delà des problèmes liés à la santé humaine (résolus par l'interdiction de consommation), cette pollution aux PCB amène des questions sur les modes et lieu de contamination des poissons, ainsi que sur l'impact de ces substances (connues notamment comme perturbateur des systèmes nerveux et reproducteur).

12 Région

JEUDI 29 AVRIL 2010
WWW.SUDOUEST.FR

Ni anguilles ni gattes

PÊCHE Un arrêté préfectoral interdit de nouveau la commercialisation et la consommation de ces deux espèces

JACKY SANUDO
jsanudo@sudouest.fr

Le moratoire est en cours jusqu'en 2012. Pour protéger la grande alose dont la ressource semblait s'épuiser dans nos rivières, sa pêche a été interdite pour une durée de cinq ans. Ce coup dur pour les pêcheurs professionnels de la région n'est pas arrivé seul. En juillet dernier, c'est la consommation et la pêche de l'anguille adulte dans la Garonne (en amont de Bordeaux et jusqu'à Lot-et-Garonne) qui est interdite. Cette fois c'est le sacro-saint principe de précaution qui est invoqué.

À l'occasion d'investigations menées en 2008, dans le cadre du plan national d'action sur les polychlorobiphényles (PCB, également appelés pyralènes), des dépassements des seuils réglementaires européens en dioxine et PCB (1) ont été détectés dans les anguilles et une alose feinte, autrement appelée gatte. Ces poissons avaient été pêchés dans la Charente, la Gironde et la Garonne.

Hier, un arrêté préfectoral pris conjointement pour les départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et la Dordogne, interdit de nouveau la consommation et la commercialisation de ces deux espèces incriminées. Un arrêté d'autant plus difficile à accepter que la saison de la gatte s'annonçait presque miraculeuse depuis l'embouchure de la Gironde.

Si le Lot-et-Garonne disparaît de la zone d'interdiction, la Garonne (de Bordeaux jusqu'à la limite du Lot-et-Garonne), l'estuaire de la Gironde et la Dordogne (jusqu'à Pessac-sur-Dordogne) sont concernés. « Une nouvelle fois les échantillons prélevés ont confirmé des présences de PCB et de dioxines. Les seuils réglementaires sont très légèrement dépassés. La contamination demeure limitée par rapport à d'autres fleuves », explique Frédéric Mac Kain, secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture de la Gironde.

Femmes et enfants
Pour lui, qui gère en particulier le dossier pêche, le prélet s'est plié à l'avis de l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments). Celle-ci indique que la consommation réitérée de poissons contaminés constitue un risque potentiel pour la santé humaine, en particulier chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 3 ans. Cette deuxième catégorie n'est cependant pas réputée pour son goût immodéré de l'anguille en persillade ou de l'alose à l'oseille.

« C'est certain que nous n'avons eu encore aucun cas d'empoisonnement, mais le principe de précaution prime », affirme Frédéric Mac Kain. Son souci actuel est de trouver des solutions d'accompagnement pour les pêcheurs professionnels, il les a rencontrés la semaine dernière et ne veut pas encore parler d'indemnisation. « On sait que leur chiffre d'affaires repose sur quelques espèces qui ne peuvent plus être pêchées », admet-il. Les civelles et les lamproies échappent à l'interdiction. Pas de quoi rassurer les professionnels : la lamproie ne se vend presque plus et la civelle se fait de plus en plus rare.

(1) Les PCB sont des contaminants environnementaux, fabriqués industriellement depuis 1930. Leur commercialisation est interdite depuis 1987. En milieu aquatique, ils s'accumulent dans les sédiments et se fixent dans la matière grasse des poissons. La solubilité des PCB étant très faible, il n'y a pas de risque de contamination par contact avec l'eau.



La saison de la gatte s'annonçait presque miraculeuse. PHOTOS ARCHIVES FREDERICA QUALITE

Favoriser l'échange et le partage d'expériences

La coopération transfrontalière

Des chantiers de restauration de la biodiversité : échanges d'expériences entre France et Espagne

Les échanges initiés en 2008 avec la Navarre, dans le cadre des travaux réalisés sur le chantier de Gensac-sur-Garonne se poursuivent de façon régulière entre acteurs français et espagnols. En 2009, le SMEAG accompagnait la Confédération Hydrographique de l'Ebre à la rencontre des acteurs de Garonne.

En retour, avec des élus de la commune de Grisolles, le SMEAG s'est rendu en Espagne les 16 et 17 juin 2010. La participation de la commune de Grisolles a renforcé et enrichi l'intérêt des échanges du fait des similitudes existantes entre les zones humides de cette commune et les sites d'Alos de Balaguer (Segre) et Boquiñeni (Ebre). Aujourd'hui le SMEAG accompagne la commune de Grisolles pour des projets « inspirés » de l'Espagne.

Restauration d'un ancien méandre de l'Ebre LE SITE D'EL GALACHO DE LOS FORNAZOS - ESPAGNE

Les « galachos » sont des méandres qui ont été abandonnés par le fleuve lorsque ce dernier a changé de tracé. Le galacho de Los Fornazos, situé à 40 km en amont de la ville de Saragosse, est un ancien méandre de l'Ebre alimenté par la nappe alluviale.



7
e n°20 décembre 2010

Extrait de l'INFO-Garonne n° 20



Réunion SUDEAU sur le partage d'expérience



Visite de l'aménagement du méandre de l'Ebre et Flux en Catalogne

La commune de Grisolles, qui a restauré récemment le site de Mauvers en bord de Garonne, élargit sa réflexion aux autres zones humides situées plus en retrait du fleuve. Plus banales, elles sont néanmoins susceptibles de constituer des milieux naturels complémentaires et utiles notamment pour les sites patrimoniaux comme celui de Mauvers (zone tampon, espace d'alimentation,...). C'est ainsi qu'en collaboration avec le SMEAG, la commune recense aujourd'hui les zones humides situées sur d'anciens lits du fleuve. La réflexion pourrait conduire à la restauration du maillage entre ces différents milieux naturels et à la réhabilitation de certaines zones humides encore peu considérées jusqu'alors.

L'objectif de ces échanges est d'aller au-delà des constats partagés entre les deux pays pour tenter de dégager des principes communs afin d'améliorer les méthodes mises en œuvre de chacun. Ces échanges vont continuer notamment dans le cadre de la démarche « Territoires fluviaux européens ».

Les bonnes pratiques SUDEAU

Les 3-4-5 février 2010 s'est tenu au SMEAG l'atelier « bonnes pratiques de l'eau et des cours du Sud-ouest européen ». Cet atelier a permis de :

- Présenter et échanger sur les projets choisis par les partenaires du projet Sudeau pour intégrer la base de données ;
- Valider les éléments et conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une bonne pratique ;
- Décider des principaux éléments de contenu du guide des bonnes pratiques.

Ce travail de recensement de « bonnes pratiques » a conduit les partenaires à s'interroger sur la définition d'une bonne pratique, et ainsi à interroger leur propre actions et la pertinence de leurs objectifs au regard de la DCE. Ce travail a en outre permis d'élargir le réseau de partenaires et des points de vue. « Territoires fluviaux européens ».

Diag. durable de la ressource en eau et participation

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINES DE LA GIRONDE
(Aquitaine, France)

Élaboration et mise en œuvre du premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour des nappes d'eau souterraines (Département de la Gironde).

Approuvé en 2003, le SAGE Nappes profondes se décline en 72 mesures qui ont pour objectif principal la réduction des prélèvements dans les nappes surexploitées du département de la Gironde. Une commission locale de l'eau (CLE) définit les priorités d'action, évalue l'efficacité de ses mesures. Le SAGE Nappes Profondes est pionnier en France concernant les eaux souterraines. Il vise l'atteinte du « bon état » afin d'assurer une coexistence normale des usages et le bon fonctionnement de la ressource souterraine.

nappes profondes



PORTEUR DU PROJET
Syndicat mixte distendu pour la gestion de la ressource en eau de Gironde

PARTENAIRES PRINCIPAUX
Communauté urbaine de Bordeaux, Conseil Général de Gironde, Agence de l'eau Adour-Garonne

BUDGET
175 000 €

Diag. durable de la ressource en eau et participation

DES ACCORDS POUR LES DÉBITS DU TER
(Catalogne, Espagne)



Le dialogue pour une récupération de volumes d'eau concédés à des activités hydrauliques au profit du cours d'eau (Ter)

Dans le cours supérieur du Ter, où se trouvent de très nombreuses et anciennes centrales hydroélectriques de petites et moyennes dimensions, un dialogue est mis en place afin de récupérer des volumes d'eau générés par des concessionnaires dans le but de restituer à la rivière un débit écologique. Cet objectif a été obtenu grâce à des accords permettant une modification, tant dans le temps que dans l'espace, des captages destinés à une production électrique. Il s'agit d'accords entre l'administration publique et les titulaires des centrales hydroélectriques pour l'adaptation du

fonctionnement des turbines aux débits : turbinage augmenté lors des périodes de débit élevé et réduit en périodes de faible débit.

PORTEUR DU PROJET
Agence Catalane de l'eau

PARTENAIRES PRINCIPAUX
Association de Producteurs et Usagers d'énergie électrique, Association pour l'étude et l'amélioration des salmonelles, et des Rivières avec de la vie « (AEHS-Rius amb Vida), Institut Català de l'Energia

BUDGET
7500 €

L'inauguration de l'espace Bazacle de Toulouse

Un belvédère sur la Garonne.

Le 5 octobre 2010 : soirée inaugurale de l'espace EDF-Bazacle sur le thème «la Garonne est l'affaire de tous», animée par les présidents du SMEAG, de Migado et de Nature Midi-Pyrénées.

La parole a été donnée à des acteurs qui s'impliquent pour la Garonne : restauration de milieux naturels, réappropriation des bords du fleuve, sensibilisations aux crues, découverte des méthodes de pêche professionnelle, tels ont été les témoignages apportés par les élus, les pêcheurs ou les scientifiques.

120 personnes (collectivités territoriales, institutionnels, associations, scientifiques, professeurs d'université, ...) ont répondu à l'invitation pour partager leurs points de vue et leur savoir. Enfin pour clôturer cette soirée, un cocktail était organisé sur la terrasse de 400 m² longeant la passe à poissons, lieu d'observation de l'avifaune.

On retiendra de cette inauguration la capacité à mettre des efforts en commun pour un même objectif et la convivialité des discussions sur un site exceptionnel ouvert au grand public !



Axe 2

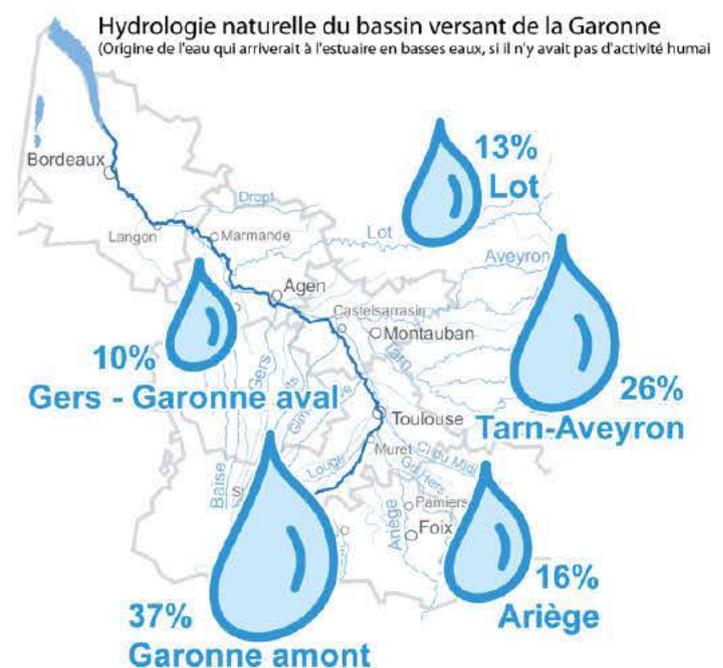
Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource.

La Garonne est caractérisée par un écart important entre ses plus forts débits (la crue) et ses plus bas débits (l'étiage). A Saint-Béat (en zone pré-pyrénéenne) par exemple, juste après la frontière espagnole, **la crue décennale est de 140 m³/s, alors que le débit d'étiage y est de seulement 6 m³/s. A Tonneins, il est de 5 800 m³/s pour 84 m³/s.**

La période d'étiage correspond à la période de plus faibles débits qui dépendent du type de régime hydrologique. La Garonne est un fleuve alimenté à la fois par les contreforts du Massif Central (via le Tarn et le Lot), donc en régime pluvial, mais aussi par les rivières des Pyrénées au régime nival. Les étiages de Garonne, en aval du Tarn, se rencontrent donc en été (au mois d'août), en Garonne pyrénéenne, en fin d'été et en automne (septembre-octobre, puis en hiver (quand les Pyrénées se couvrent de neige).

L'origine de l'eau de la Garonne

En période de faibles débits estivaux et automnaux, l'eau de Garonne qui arrive à Bordeaux devrait, en conditions normales, être constituée d'un dixième des eaux du Lot, d'un quart des eaux du Tarn et pour moitié de la Garonne en amont du Tarn : 37 % de la Garonne pyrénéenne et 16 % de l'Ariège. Le bassin du Tarn apporte quant à lui souvent moins d'eau que celui du Lot, par où transitent d'importants programmes hydroélectriques. Garonne reste ainsi « sauvage » dans ses étiages, au contraire des autres grands fleuves français qui bénéficient de réserves en eau conséquentes dédiées au soutien d'étiage.



¹ L'intensité de l'étiage se mesure par une valeur caractéristique, le VCN10 1/5, qui correspond au débit minimal (moyen) calculé sur dix jours consécutifs, en étiage, entre le 1er juillet et le 31 octobre, avec une période de retour de cinq ans (fréquence quinquennale).



La Garonne en étiage à Toulouse

Conclusions du suivi du PGE

Le programme de la révision du PGE Garonne-Ariège validé le 30 avril 2010.

La commission plénière du PGE Garonne-Ariège s'est réunie le 30 avril 2010 pour valider le Programme de la révision du PGE sur la période 2010-2012.

Elle a été l'occasion de rappeler les grands enjeux de la révision : ceux classiques qui découlent du Sdage, la conciliation des usages eu égard au milieu, la restauration des débits d'étiage, la solidarité et la cohérence de bassin, mais également **trois nouveaux enjeux** :

- améliorer la connaissance et savoir la partager,
- consolider la Gouvernance (révision et mise en œuvre),
- et enfin assurer un financement durable des actions du PGE.

Outre l'objectif général du PGE qui reste le respect des débits seuils du Sdage en limitant la fréquence des défaillances et en valorisant les différents leviers d'actions, **cinq nouvelles grandes ambitions** sont proposées pour la révision : les dimensions prospective et participative, la consolidation de l'approche socio-économique, la veille à la cohérence avec les SAGE et PGE limitrophes et enfin la généralisation de la démarche évaluative et d'intégration des recommandations qui découlent de l'évaluation 2004-2009.

Afin de favoriser l'appropriation du PGE par les acteurs locaux, **un réseau de groupes d'acteurs** a été créé, calé sur les trois sous-commissions géographiques émanations de la commission plénière dont la composition s'est vu ajustée pour tenir compte de l'évolution de la réglementation relative à la composition des commissions locales de l'eau des SAGE.

La révision du PGE par les Groupes d'acteurs est proposée en **quatre phases** de 2010 à 2012, avec une animation spécifique.

- Phase 1 : Proposition d'indicateurs et des familles d'actions
- Phase 2 : Préparation du choix des indicateurs et des familles d'actions
- Phase 3 : Construction de Scénarios et de Plans d'actions et évaluations
- Phase 4 : Résultats des évaluations et Choix du Plan d'actions.

La commission plénière a été l'occasion de riches débats et a soulevé des questionnements à prendre en compte au cours de la révision du PGE dont la définition de la période d'étiage, le coût et le financement du soutien d'étiage notamment à partir des lacs EDF pyrénéens, la prise en compte de l'étude prospective (à 2050) menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

La commission plénière a validé le programme de la révision et entériné la démarche de co-construction proposée.

Le bilan de la campagne 2010 de soutien d'étiage

Le soutien d'étiage est une des réponses inscrites au PGE Garonne-Ariège face au risque de sécheresse. Pour tenter de tenir les objectifs réglementaires de débit, le SMEAG organise depuis 1993 une réalimentation en eau du fleuve à partir des réserves hydroélectriques d'EDF situées dans les Pyrénées (Izourt, Gnioure, Laparan, Soulem, Oô) et le lac de Montbel.

Le respect de ces seuils doit garantir les conditions de bon fonctionnement de l'écosystème aquatique et permettre d'éviter les situations de conflits entre usages par une diminution de la fréquence des défaillances et donc des restrictions de prélèvements.

Mais l'efficacité de ces politiques (réalimentations ou mesures de restriction de prélèvements) dépend de la sévérité de l'étiage à l'échelle du vaste bassin alimenté à la fois par les Pyrénées et par les contreforts du Massif Central. En effet, les situations d'étiage à l'échelle du fleuve ne sont pas toujours concomitantes. Il peut y avoir beaucoup d'eau en Ariège, peu en Garonne espagnole et une Garonne en aval du Tarn exsangue, ce qui nécessite une solidarité à l'échelle du bassin versant : amont, aval et vis-à-vis des affluents.

Les objectifs de débit visés par le soutien d'étiage en 2010

GARONNE TOULOUSAIN :

- tenir l'objectif d'étiage (48/52 m³/s à Portet-sur-Garonne).

GARONNE AGENAISE :

- éviter le franchissement des seuils d'alerte en visant un débit compris entre l'alerte (68 m³/s à Lamagistère) et l'objectif d'étiage (85 m³/s) à Lamagistère

L'étiage 2010

Après un mois de mai abondant, l'été 2010 a été caractérisé par un mois de juillet proche des valeurs habituelles jusqu'en première décennie d'août. Grâce à une bonne alimentation naturelle et à des pluies fréquentes, seule la Garonne agenaise a rencontré une situation tendue de la mi-août à la mi-septembre. Puis les premières pluies d'automne ont sorti précocement la Garonne de ses étiages.

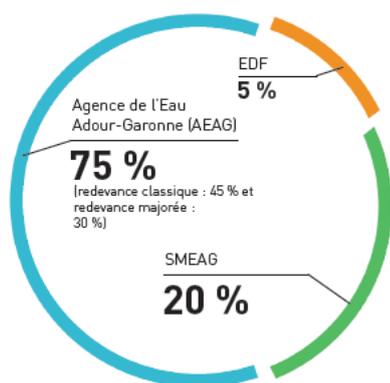
À Lamagistère et Portet-sur-Garonne, les DOE ont été franchis à des périodes normales, 31 juillet et seconde quinzaine d'août. À Valentine, l'abondance naturelle des débits a fait que le DOE a été franchi seulement 3 jours. Finalement l'étiage 2010 a été peu tendu avec une concentration de l'étiage en Garonne agenaise de la mi-août à la fin-septembre, les débits mesurés restant en permanence, malgré le soutien d'étiage, à des valeurs inférieures aux valeurs habituelles.

C'est dans ce contexte qu'ont été mobilisés **près de 37 millions de mètres cube** (hm³) d'eau sur les 51 hm³ en convention (72 % de la réserve). Le volume déstocké en juillet-août représente 48 % des lâchures.

À Lamagistère, le soutien d'étiage a permis **de réduire de 41 % le déficit par rapport au DOE et de diviser par quatre le nombre de jours sous l'alerte et donc de restrictions possibles. Le soutien d'étiage a ainsi permis d'éviter un nouveau classement de la Garonne en aval du Tarn (Lamagistère et Tonneins) en année déficitaire au sens du Sdage.**

À Toulouse, les lâchures ont permis de **réduire le déficit par rapport au DOE de 80 %.**

Le financement du soutien d'étiage :



Une sévérité relative de l'étiage 2010

Le tableau ci-dessous montre le nombre de jours constaté en 2010, sous le DOE, par rapport à la moyenne sur les cinq années les plus récentes. Ils témoignent d'une hydrologie 2010 moins sévère que la moyenne grâce au soutien d'étiage, efficace dans la diminution des déficits, et une hydrologie pyrénéenne favorable.

	Journées sous le DOE (sur 123 jours)		Effet du soutien d'étiage sur les déficits	
	Moyenne 2006-2010	Année 2010	Réduction du déficit	Déficit résiduel
Lamagistère	56 jours	35 jours (28%)	41% (22,1 hm³)	31,9 hm ³
Portet	34 jours	16 jours (13%)	80% (15,8 hm³)	4,1 hm ³
Valentine	41 jours	3 jours (2%)	sans objet	0,1 hm ³

Le résultat et les suites de l'étude menée sur le canal de Garonne.

À la suite d'une étude sur le fonctionnement du canal de Garonne conduite par Voies Navigables de France en 2007, le SMEAG a effectué dans le cadre du PGE Garonne-Ariège une étude financée dans le cadre du projet de coopération européen Sud'Eau. Il s'agissait, au-delà du strict périmètre du canal, de décrire les sous-bassins versants bénéficiaires de l'eau du canal et de son utilisation secondaire, directe ou indirecte. L'étude a permis de préciser les relations entre une ressource en eau qu'il convient d'économiser, et le fonctionnement des espaces, activités, milieux aquatiques et espaces naturels dépendants.

En bilan,

- un périmètre portant sur 2 régions, 4 départements, 4 PGE, 27 zones hydrographiques, 17 très petites masses d'eau et plus de 200 km de canaux,
- 345 départs d'eau géo référencés, dont 57 % en Tarn-et-Garonne et 36 % en Lot-et-Garonne,
- quatre atlas et bases de données sur les prélèvements et les sous-bassins traversés par le canal,
- le recensement de 95 zones humides potentiellement alimentées par l'eau du canal,
- 5 sous-bassins sur les 34 traversés regroupant 69 % des départs d'eau théoriques.

Une première déclinaison : afin d'améliorer la connaissance et la gestion en étiage de cette ressource en eau, une unité de gestion spécifique au canal de Garonne (UG n°9) a été créée sur l'aire du PGE Garonne-Ariège. Elle permettra d'y réaliser des bilans et de simuler des scénarios sur la ressource en eau transitant par le canal, sur le devenir

SON COÛT :

37 961 € TTC

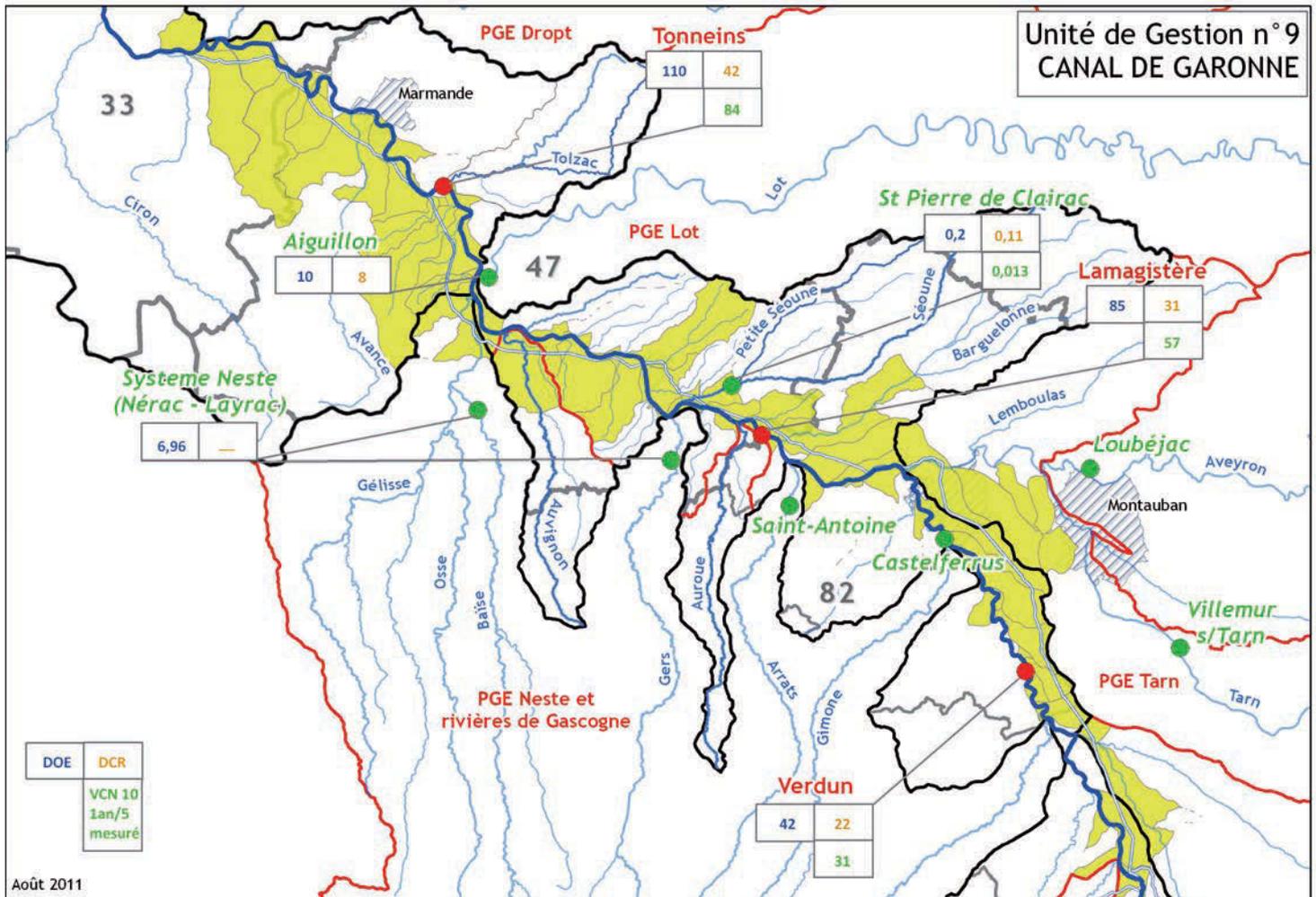
SON FINANCEMENT :

75 % Europe (Feder-Sudoe), 20 % SMEAG et 5 % Agence de l'eau Adour-Garonne

SA DURÉE :

15 mois, d'août 2009 à octobre 2010

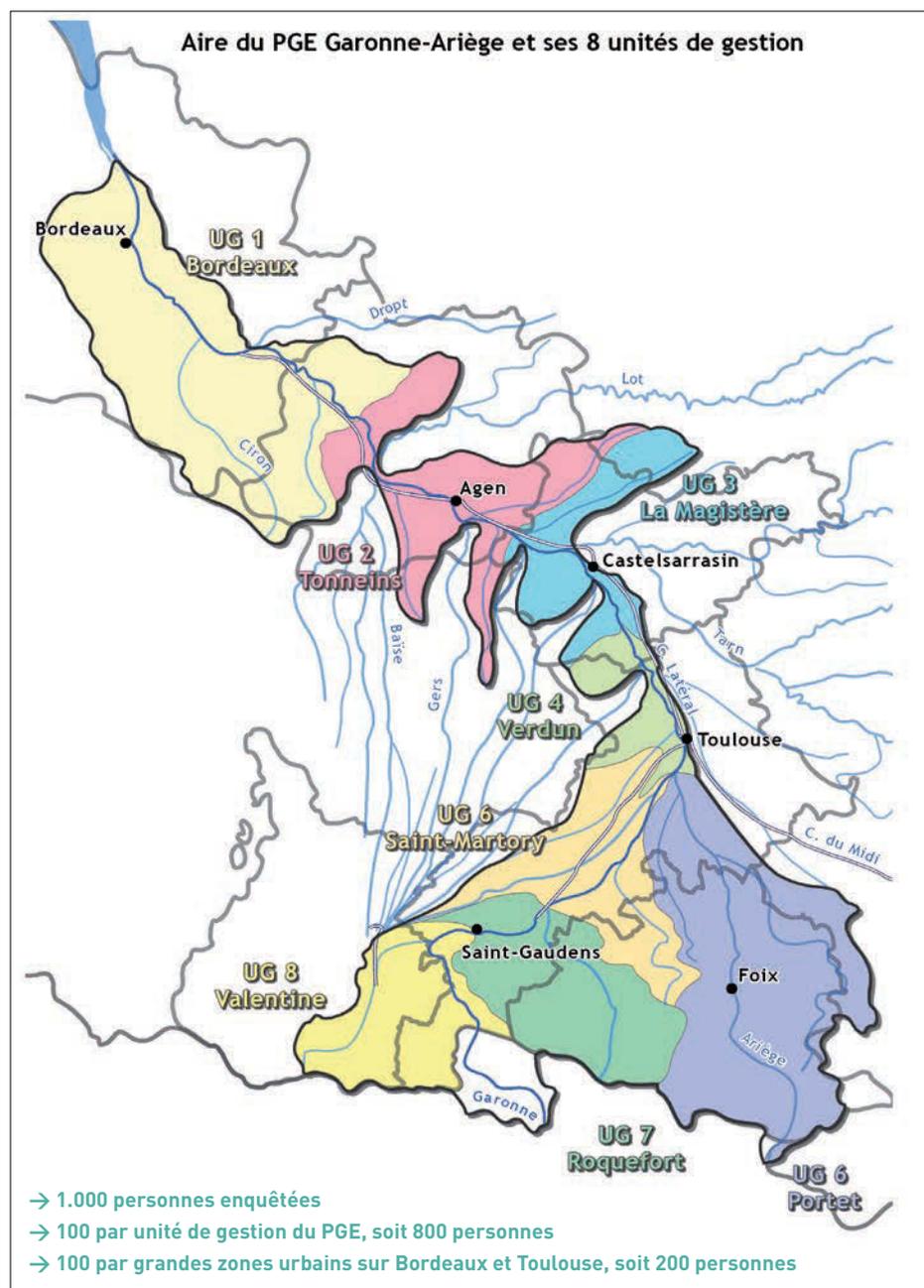
des usages et des activités qui en dépendent. De nombreux prolongements sont en cours à l'échelle interdépartementale par tous les acteurs concernés. S'agissant des zones humides, un premier travail de terrain est prévu pour caractériser l'état et les fonctionnalités des milieux identifiés.



Les résultats d'une enquête sociologique sur la Garonne.

De décembre 2009 à fin janvier 2010, le SMEAG, avec le concours de l'Université de Toulouse le Mirail (Certop) réalisé une enquête sociologique sur les représentations du grand public sur la Garonne, à l'échelle du PGE Garonne-Ariège et ses huit unités de gestion et deux aires urbaines de Toulouse et de Bordeaux. L'objectif était de repérer les représentations et la connaissance objective de la Garonne du grand public, à partir d'une enquête auprès de 1 000 personnes choisies selon des critères statistiques de population, sur l'ensemble du linéaire de la Garonne.

Il contribuera à « traduire » le PGE en termes accessibles, condition nécessaire pour assurer son appropriation dans la durée et donner un sens social et politique aux scénarios futurs pour la gestion des étiages. Le rapport date de septembre 2010 (CERTOP UMR 5044 du CNRSS, Didier Busca, Septembre 2010, 95 p.).



Quelques résultats de l'enquête sociologique :

Tout d'abord, il faut noter que les réponses apportées au questionnaire présentent des tendances homogènes sur l'aire du PGE avec toutefois quelques spécificités locales.

En bilan, il peut être noté que l'environnement apparaît au 3^e rang (20 %) des préoccupations de société (2^e rang en Garonne aval), après l'emploi (1^{er} rang avec 36 %) et la lutte contre l'exclusion et la pauvreté (2^e rang avec 24 %).

Elles précèdent les préoccupations de santé, d'insécurité et d'accès aux services publics.

Parmi les plus fortes préoccupations environnementales, la pollution de l'eau arrive au premier rang (20 %), juste avant les énergies renouvelables (19 %) et la pollution de l'air (19 %), puis la biodiversité (12 %), les déchets, la sécurité sanitaire et les risques naturels.

Il apparaît une forte conscience collective des menaces existantes sur la ressource en eau (38 %) qui est épuisable (81 %) avec une perception homogène sur tout le territoire. Mais c'est l'eau en rivière qui est épuisable (85 %). La priorité est alors donnée à l'eau potable (73 %) puis aux milieux naturels (20 %). Si l'eau peut manquer les préoccupations vont surtout à l'eau du robinet (50 %), puis au milieu naturel (26 %), et à l'irrigation (14 %).

La pollution de l'eau est perçue comme le risque majeur lié à l'eau (47 %) devant le manque d'eau (42 %) et les inondations.

Les causes en sont majoritairement (82 %), mais à égalité, l'industrie et l'agriculture. La perception de la pollution de l'eau est surtout visuelle (81 %).

Les prélèvements sont perçus comme la cause principale au manque d'eau (83 %) avec une répartition équilibrée entre irrigation (28 %), particuliers (26 %) et industrie-entretien des villes (28 %). Pour lutter contre le manque d'eau, la première solution citée est la réduction des consommations (63 %) puis le stockage d'eau (37 %).

Enfin, le fleuve est perçu comme menacé (75 %), mais non dangereux (75 %) et plutôt agréable (84 %).

Axe 3

Vivre avec les crues de la Garonne

La grande dimension du bassin de la Garonne (56 000 km²) et la diversité des apports des Pyrénées et du Massif Central expliquent les contrastes des débits entre l'amont et l'aval et d'une saison à l'autre.

A la sortie des Pyrénées, les hautes eaux se situent au mois de mai – juin en raison de la fonte des neiges, tandis qu'elles interviennent en janvier – février en aval des confluences du Tarn puis du Lot avec les pluies hivernales.

Cette variabilité se manifeste sur des pas de temps très courts : **la Garonne est montée de 7 mètres en 48 heures** à Toulouse lors de la crue de 1875 (7 000 m³/s). Dans un registre moins catastrophique, on observe en période d'étiage des montées d'eau rapides mais qui ne se maintiennent qu'un jour ou deux, sous l'effet d'orages estivaux très localisés dans les Pyrénées.



Marques de crues à Langon (33)

La question « Comment vivre avec les crues de la Garonne » nécessite de traiter 2 aspects :

- La gestion de la dynamique du fleuve qui présente une certaine mobilité naturelle si celle-ci n'est pas contrariée par des ouvrages d'endiguement. Cette question fait référence à l'érosion des berges, à leur état et en particulier celui des ripisylves, au regard des enjeux économiques et de sécurité.
- La gestion du risque inondation, qui peut être concomitant ou non à la mobilité du lit, selon les caractéristiques hydrauliques de l'évènement et de la topographie locale.

L'ensemble de ces 2 phénomènes permettent de définir un territoire fluvial, espace de « respiration » du fleuve. Cet espace propre du cours d'eau permet d'utiliser des espaces d'expansion de crues participant à la prévention des inondations, recréer des zones d'érosions « contrôlées » nécessaires au transport solide et de diversifier les écosystèmes augmentant ainsi la biodiversité.

Pour l'appréhension de ces crues à l'échelle du bassin de la Garonne, le SMEAG aborde 4 aspects :

- L'état des lieux : réelle mobilité du fleuve, moyens mobilisés au regard des risques de crues (définition du territoire fluvial, connaissance des digues)
- La connaissance des mécanismes, en particulier de dynamique fluviale (chantier expérimental à Gensac)
- description des phénomènes de mobilité du fleuve
- L'acceptabilité sociale et économique des aléas (en lien avec la mobilité du lit)
- La corrélation des enjeux liés aux crues avec ceux liés à la biodiversité, au travers des zones humides et des berges.

« Territoires fluviaux européens » : Une nouvelle approche de la Garonne débordante entre Toulouse et Saint-Nicolas de la Grave

Déposé au programme de coopération territoriale européenne Interreg IVB Sudoe, le projet TFE (Territoires Fluviaux Européens) a été accepté le 29 novembre 2010. Réalisé en partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre et la Région Nord du Portugal, le projet concerne trois cours d'eau : la Garonne, la Bidassoa et le Taje.

Il a pour objectif la définition et planification du « territoire fluvial » permettant de redonner aux cours d'eau leurs fonctions naturelles (recharge sédimentaire ; dissipation d'énergie, alimentation d'annexes fluviales et maintien de la biodiversité, recharge des nappes alluviales) et rendre compatibles la conservation de la biodiversité, un bon état écologique et la prévention des dommages dus aux inondations. **Le projet débutera en septembre 2011 pour une durée de 2 ans.**

Le diagnostic permettra de dégager les enjeux du territoire par compartiment de l'hydrosystème (lit mineur, espace de mobilité, lit majeur, nappe) et de les hiérarchiser en associant l'ensemble des parties prenantes. Il s'agira ensuite de choisir des objectifs opérationnels pour la restauration des fonctions du fleuve Garonne dans le respect des activités socio-économiques, et de définir collectivement l'espace de gestion ou « territoire fluvial » et les règles de gestion associées.

La démarche aboutira à proposer un programme d'actions sur la Garonne entre Toulouse et Saint-Nicolas de la Grave, outil d'aide à la décision et cadre d'actions pour les acteurs locaux et en particulier les élus du territoire.

Une approche au-delà de l'espace de mobilité de la Garonne

Il est important de préserver voire restaurer les « fonctions naturelles »

car un cours d'eau en « bon état » est la condition pour le maintien des activités humaines sur le long terme et la mobilité du fleuve constitue un important facteur d'influence qui interroge sur l'acceptation de cet « espace de mobilité ».

Mais vivre une approche territoriale de la Garonne consiste à dépasser cet « espace de mobilité » et à s'interroger sur l'aménagement de l'ensemble de la plaine d'inondation du fleuve où se situent **la nappe alluviale de la Garonne et le canal de Garonne** dont les fonctionnements ne peuvent être déconnectés du fleuve.

L'étude menée sur le Canal de Garonne (août 2009 à octobre 2010) a d'ailleurs montré que plus de 95 zones humides sont potentiellement en lien avec le Canal. Il est alors intéressant de s'interroger sur la reconnexion de ces zones humides avec la Garonne et/ou l'alimentation « artificielle » de ces milieux par le Canal de Garonne. L'exemple de l'île Lizoun (Cordes-Tolosannes) illustre ce type de réflexion à mener sur l'aménagement de l'espace Garonne.

Etude sur les digues de la Garonne en Gironde

Les inondations sont une préoccupation sur tout le linéaire de la Garonne. En Gironde, ce sujet est plus particulièrement sensible en raison de l'importance du linéaire de digues et de la vétusté de nombreux ouvrages. La gestion des risques est rendue complexe par la combinaison des influences maritimes et fluviales dans la genèse des crues.

La pré-étude lancée par le SMEAG fin 2009 a été rendue et validée par le comité de pilotage réuni à Podensac le 24 novembre 2010.

Elle fait l'état des lieux des données existantes, identifie les aspects fondamentaux du fonctionnement de la plaine de Garonne en crue et définit le cahier des charges pour les phases ultérieures de l'étude.

Quatre volets sont identifiés :

- Etude de modélisation hydraulique
- Relevés topographiques et bathymétriques
- Etude géotechnique des digues
- Etude des solutions administratives, juridiques et financières.

Le montant global du programme d'étude est estimé à 556 000 € HT.

Sa mise en œuvre est envisagée dans le cadre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le dossier de candidature est élaboré par le SMEAG en collaboration avec le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de Gironde, la DDTM de Gironde, la DREAL Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

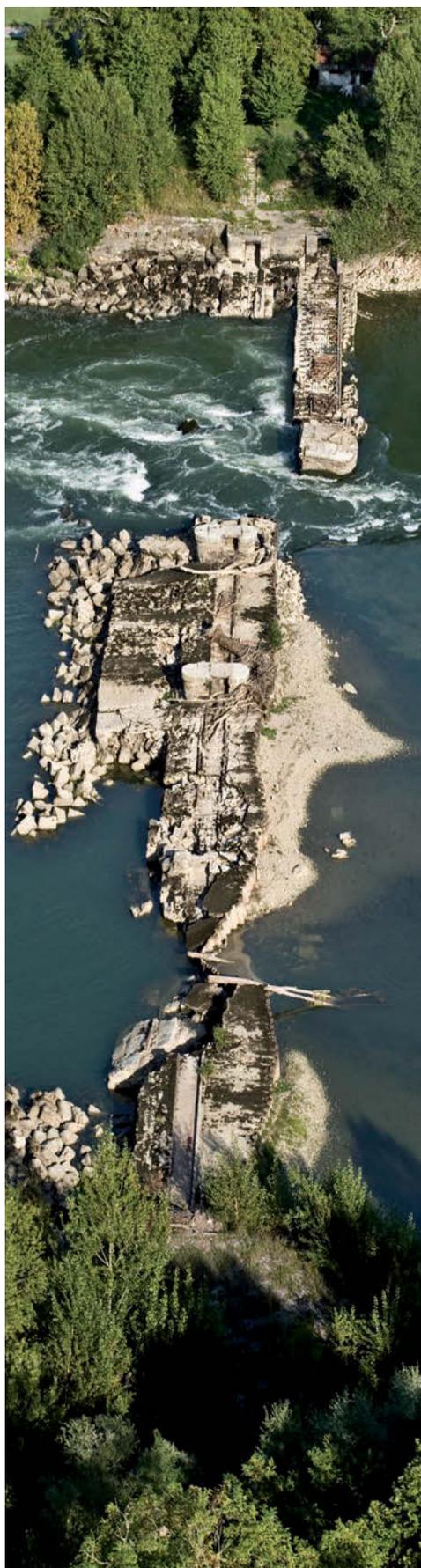
Les digues et la gestion de l'espace fluvial



Digue longitudinale [33]

Les digues de Garonne en Gironde ont été aménagées depuis la fin du XIX^{ème} siècle à distance de 20 à 50 mètres du lit mineur. Les déplacements du lit mineur au cours des dernières décennies font qu'aujourd'hui certains ouvrages se confondent avec la berge et sont soumis à la force érosive du fleuve : variations bi-journalières du niveau des eaux avec les marées, effet mécanique du mascaret et érosion fluviale lors des crues.

La stratégie de gestion des digues devra évaluer les différentes options : renforcement, déplacement en retrait voire suppression de certains ouvrages.



Le seuil de Beauregard

Patrimoine historique local, le seuil de Beauregard à Agen pourrait devenir, suite à l'étude menée par le SMEAG, le catalyseur d'un aménagement local des berges de la Garonne et amener la population agenaïse à s'approprier le fleuve.

L'étude pour le devenir du seuil de Beauregard a été présentée au Comité de pilotage en 2009. L'ensemble des résultats ont été diffusés, les rapports d'études sont mis à disposition des acteurs intéressés.

Cependant, le seuil continue d'occuper les discussions agenaïses en 2010.

MARDI 3 AOÛT 2010
WWW.SUDOUEST.FR

Consensus et détermination

SEUIL DE BEAUREGARD L'association a effectué le bilan de la récente visite du ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo

C'est à une réunion d'information que le bureau de l'Association pour la réhabilitation du barrage de Beauregard avait convié ses adhérents, afin de leur rendre compte de la visite du ministre d'Etat Jean-Louis Borloo, sur le site du seuil et du futur parc urbain de Boé. Cette réunion était organisée avec l'accord de Jean Dionis du Séjour, président de la CAA, indiqua en préambule Guy Saint-Martin, président de l'association, en accueillant le député-maire d'Agen, le maire de Boé et les élus des communes voisines.

Guy Saint-Martin a fait un rapide rappel des initiatives prises par l'association depuis sa création, pour la réhabilitation du seuil de Beauregard, site abandonné par l'Etat depuis 1970. L'étude de faisabilité, réalisée avec le concours de la CAA, l'Agence Adour-Garonne et le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Smeag), « démontre la possibilité de restaurer ce barrage, à l'opposé de la volonté



Jean Dionis avait plaidé la restauration du seuil devant le ministre. PHOTO: ARND-INGE SAN-LOUIS-SECODERE

citée et pour avoir su convaincre la CAA, a affirmé, avec conviction : « Nous sommes tous des Gens de Garonne. Je voulais que Jean-Louis Borloo vienne sur place pour lui présenter trois objectifs liés à la réhabilitation du seuil : une réserve

Le projet reprendra les objectifs cités et portera sur une reconstruction à l'identique, une large passe à poissons. L'idée d'une passerelle reliant les deux sites, avec un accès au site de Passeligne, sera confiée pour étude à la CACG (Compagnie

Le fonctionnement du SMEAG



Zone humide de la Garonne à Monbéqui [82]

Les règles statutaires

Une personnalité juridique

Créé le 28 novembre 1983 par arrêté du Ministère de l'Intérieur, le SMEAG est un Syndicat mixte ouvert ayant la caractéristique d'un Établissement public territorial de bassin (EPTB). A ce titre, il est un acteur reconnu de la politique de l'eau aux côtés de l'Agence de l'eau et du comité de bassin Adour-Garonne.

Le SMEAG est régi à la fois par le code général des collectivités territoriales (article L. 5721-2 et suivants) et le code de l'environnement.

Par délibération du 16 juin 2009, le SMEAG a lancé le processus de labellisation EPTB en mandatant le président pour mener les démarches exploratoires et préparer le dossier de reconnaissance.

Le 1er juillet 2010, le Comité syndical a validé par délibération le dossier à déposer auprès du Préfet de région, coordonnateur de bassin.

La composition statutuaire

Il est composé des Conseils régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et des Conseils généraux de Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Gironde. Depuis le 23 juin 2004, il est présidé par Jean Cambon, vice-président du Conseil général du Tarn-et-Garonne et maire de Nègrepelisse.

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de 16 membres : Deux représentants pour chaque département, désignés par le Conseil général, quatre représentants pour chaque région, désignés par le Conseil régional.

Les membres du comité syndical sont élus pour trois ans. Ils se réunissent en assemblée ordinaire trois fois par an. Le président et 7 membres composent le bureau. Les membres sont élus tous les trois ans. Le bureau délibère sur toutes les questions pour lesquelles il a reçu délégation du comité syndical.

Les EPTB

Les EPTB agissent pour le compte des collectivités pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils ont le statut de Syndicat mixte ou d'Institution interdépartementale. **Ils sont les seuls à pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales** et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteur opérationnel (seuls organismes à vocation de maîtrise d'ouvrage reconnus par le code de l'environnement) **au même titre que les autres collectivités.**

Ils sont toujours présidés par un élu et administrés par un conseil d'administration composé des élus des collectivités membres. Leur financement est en grande partie assuré par leurs membres.

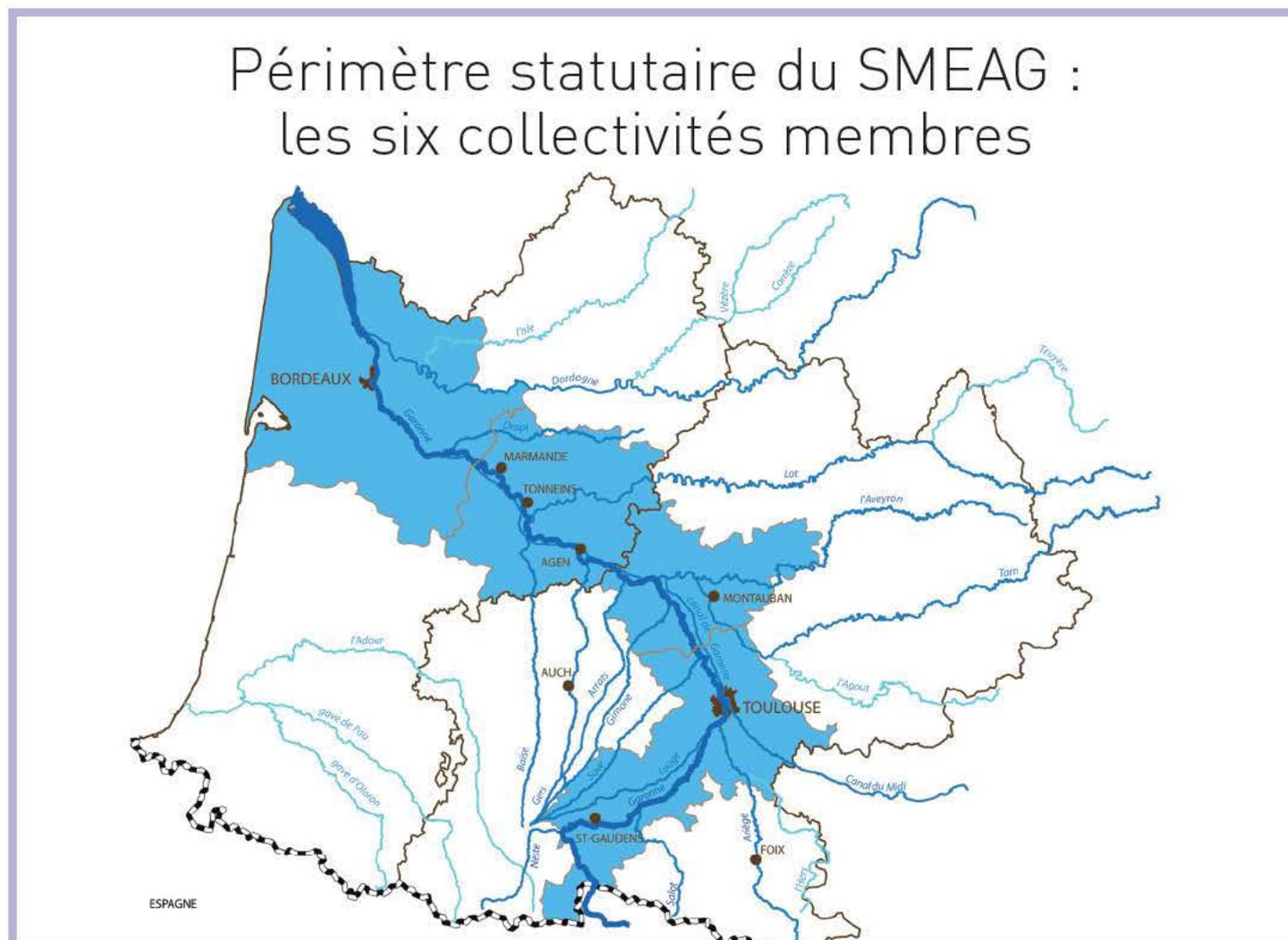
La dénomination d'EPTB est apparue pour la première fois en octobre 1997 et les EPTB ont été reconnus officiellement en 2003 comme acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous bassins.

Ils font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance par l'Etat de leur mandat et de leur périmètre d'intervention.

En vertu du principe de subsidiarité avec leurs membres et les services de l'Etat, ils peuvent agir dans de nombreux domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (article L.211-1 du code de l'environnement) :

- la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides,
- la protection des eaux et la lutte contre toute pollution,
- la restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération,
- le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau,
- la valorisation de l'eau comme ressource économique,
- la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

Périmètre statutaire du SMEAG : les six collectivités membres



LES MOYENS HUMAINS

En 2010, l'équipe du SMEAG est composée de 15 personnes et regroupe :

Une directrice générale des services :

Sylvie Rocq collaboratrice directe du président du SMEAG et responsable hiérarchique des services administratifs et techniques du syndicat mixte. Elle assure la définition et la mise en oeuvre d'une politique en faveur de la Garonne.

Un pôle administratif composé :

- D'un responsable des finances et des dossiers juridiques,
- D'une responsable des ressources humaines et de la communication,
- D'une secrétaire,
- D'un comptable.

Un pôle technique composé d'une équipe pluridisciplinaire :

- Une chargée de mission « politique des poissons migrateurs et qualité de l'eau de l'estuaire »,
- Une chargée de mission « SAGE Garonne, études liées à la protection des captages eau potable »,
- Un chargé de mission « Natura 2000, dynamique fluviale, éclusées et inondations »,
- Deux chargés de mission « ressource en eau »,
- Un chargé de mission « entretien des berges, zones humides »,
- Deux chargés de mission « paysages garonnais, Schéma directeur d'entretien des berges »,
- Une chargée de mission « coopération transfrontalière »,
- Un géomaticien « système d'information géographique ».

Toute l'équipe se tient à disposition pour répondre aux questions et accompagner les acteurs locaux dans leurs projets.

La composition du budget 2010

RÉPARTITION DES DÉPENSES AU BUDGET 2010

Le budget prévisionnel de fonctionnement du SMEAG 2010 s'élève à 8.24M € dont les reports sur exercices antérieurs.

Hors soutien d'étiage les dépenses se ramènent à 2.83M €.

Le soutien d'étiage représente une part très importante correspondant environ aux deux tiers du budget du SMEAG, tant en prévisionnel qu'en réalisation au titre de l'année 2010.

La campagne de soutien d'étiage susceptible d'être engagée sur la totalité des volumes réservés est prévue sur chaque exercice budgétaire sur son enveloppe maximale annuelle d'environ 3,5 M €.

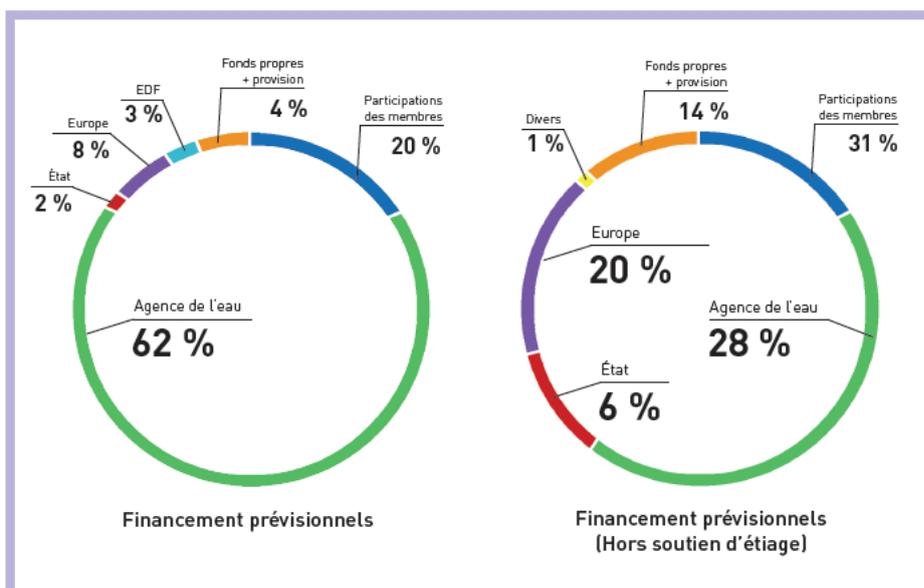
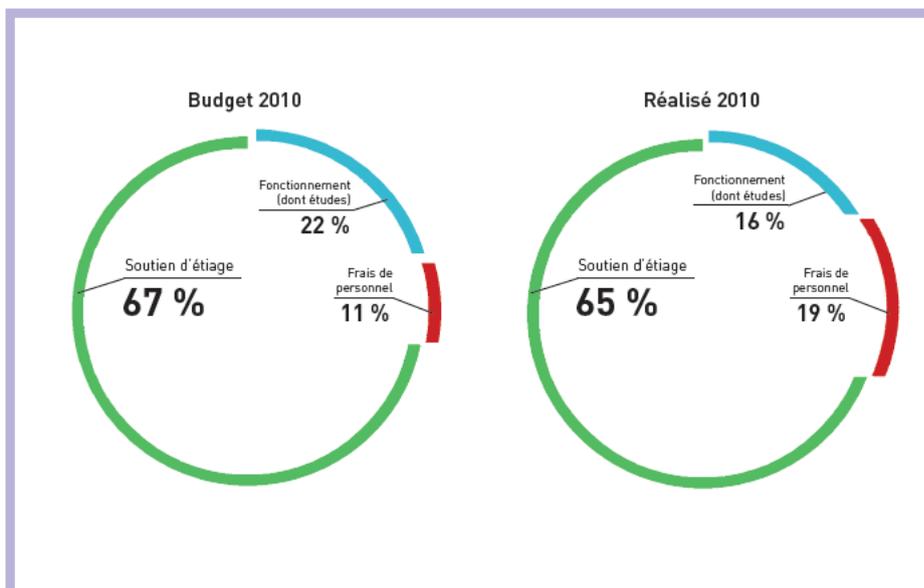
Les frais de fonctionnement généraux qui incluent les dépenses liées aux études menées par le SMEAG représentent 16 % des dépenses totales de fonctionnement. Les dépenses de personnel représentent quant à elles 19 %.

La réalisation de l'exercice 2010 à hauteur d'un montant de dépenses de 4 380 290 € est en relative stabilité par rapport à l'année 2009.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

La poursuite de la volonté initiée en 2009 de tendre vers un autofinancement limité à 20 % de la part des collectivités membres et la recherche de financements extérieurs se sont traduites en 2010 par une légère diminution en pourcentage de la participation des membres passant de 22 à 20 % du budget global.

L'Agence de l'eau Adour Garonne reste le principal financeur des actions du SMEAG à travers bien évidemment le soutien d'étiage financé à hauteur de 75 %, mais également



par les aides accordées ayant trait aux études engagées.

On note par ailleurs une augmentation des financements recherchés au niveau européen.

Dans le plan de financement de ses opérations, le SMEAG recherche un effet de levier maximal qui lui a permis en 2010 de dépenser trois euros pour à peine plus d'un euro investi par les collectivités membres.

Par ordre de priorité, les financeurs du SMEAG sont l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Europe qui prend désormais une place grandissante et enfin l'État dont la part se contracte.

Des outils pour mieux informer



La lettre d'information **Info-Garonne**, est le support d'actualités du SMEAG et le lien régulier avec les acteurs et les partenaires qui œuvrent pour le fleuve. Périodique, tiré à 3 500 exemplaires, l'Info-Garonne porte sur les différents aspects des actions ou études menées par le SMEAG ; les sujets qui y sont traités tentent d'apporter une vision générale de la Garonne et de toutes les actions qui s'y rapportent. Largement illustré, il s'adresse à un public concerné par la gestion des milieux aquatiques.

Le site Internet du SMEAG : www.eptb-garonne.fr est un outil offert au grand public proposant des ressources didactiques et documentaires tout au long de l'année. Le site agit en complémentarité de l'Info-Garonne. Il fournit des informations techniques détaillées sur les rubriques thématiques qui tendent à refléter l'ensemble des actions du SMEAG. Il diffuse des données en temps réel et permet de découvrir les projets, les actions en cours et les nombreuses publications du Syndicat Mixte.



La **photothèque** permet de valoriser le fleuve en découvrant l'espace fluvial où n'ont jamais cessé de se mêler l'histoire, la culture, les paysages, l'économie et la nature. Accessible sur la page d'accueil du site Internet du SMEAG, 16 822 photos et 300 articles de presse sont proposés sous forme de planches contact, d'images plein écran avec fiche d'indexation et permettant à l'internaute d'effectuer une recherche avancée performante.

La **visite virtuelle** interactive est une autre façon de valoriser la vallée de la Garonne : façades fluviales, confluences, points de vue, ponts, sites naturels... 150 panoramas en vision 360° accessibles depuis la page d'accueil du site Internet. Une promenade en vallée de la Garonne comme si vous y étiez !



Deux sites présentent les actions transfrontalières du SMEAG avec l'Espagne : www.garona-i-garonne.com/index.php et www.interreg-gire.eu

Le SMEAG est à l'origine de la création de Garondine, une base de données de références bibliographiques. Elle recense les écrits sur la Garonne (monographies, ouvrages, articles de périodiques, rapports, études, ...) dans des domaines scientifiques diversifiés (faune, flore, histoire, droit, politique, aménagement, hydrologie, ...). www.lagaronne.com est un portail recensant l'ensemble des ressources en ligne sur la Garonne classées par thème (économie, histoire, environnement, culture, géographie, Institutions, ...).

Le **système d'information géographique (SIG)** est un outil cartographique intégrant les enjeux, les contraintes et les projets liés à l'ensemble de la Garonne. Les cartes et synthèses sont mises à disposition du grand public via les sites internet du SMEAG, Wikipédia, et demain le portail du Grenelle !

Pour en savoir plus : Les études du SMEAG

Les outils de planification

Plan de gestion des étiages Garonne Ariège (adopté en 2004) ; sa révision est en cours depuis 2009.

Elaboration du Plan Garonne (2007 et signé en juillet 2009).

Assistance à l'animation de la CLE du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne (en cours).

Agenda Garonne (2003).

Etats généraux de la Garonne (2001).

Etude de faisabilité du SAGE «Garonne» (1996).

Ressource en eau

Etude de diagnostic et propositions d'actions sur la Garonne hydroélectrique - SUDEAU (en cours).

Etude du Canal de Garonne - SUDEAU (2010).

Etude sur le comportement des digues de la Garonne girondine (2010).

Etude sur la sensibilisation aux éclusées de la Garonne amont (2008).

Etude de dynamique fluviale sur la Garonne amont (2007).

Etude de diagnostic de la réhabilitation de la retenue du Plan d'Arem (2004) et faisabilité des travaux (2006).

Projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas (Programme en 2002 et bilan du débat public en 2004).

Opération «soutien d'étiage de la Garonne» (depuis 1993).

Monographie des crues de la Garonne et son atlas cartographique (1989).

Qualité et milieu

Programme de valorisation des zones humides de la Garonne, de Blagnac à la confluence du Tarn (en cours).

Programme en faveur des poissons migrateurs de la Garonne : communication et sensibilisation (en cours).

Elaboration du document d'objectif de Natura 2000 sur la Garonne amont et aval (en cours).

Analyse de sites pour la restauration de l'espace de mobilité de la Garonne débordante - SUDEAU (en cours).

Etude de simulation de la propagation d'une nappe de pollution sur la Garonne (2009).

Etude de simulation de la propagation d'une nappe de pollution sur le Lot (2009).

Etude de diagnostic technique sur le devenir du seuil de Beauregard en Lot-et-Garonne (2009).

Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges (adopté en 2002), avec un chantier pilote de restauration à FOS (2006) et à Gensac-sur-Garonne (2008).

Suivi de la qualité de l'eau de l'estuaire de la Gironde (2005) et production de données qualité en temps réel (en cours).

Etude de faisabilité d'un schéma de gestion des déchets flottants (1999).

La Garonne paysagère et culturelle

Etude paysagère de la vallée de la Garonne (2008) ; déclinaison en études pilotes auprès de collectivités qui se sont portées volontaires (en cours).

Sentier transfrontalier d'interprétation de la Garonne à Fos (31) (2007).

Elaboration d'un guide « La Garonne des Pyrénées : nature et culture transfrontalière » (2006).

La coopération transfrontalière

Projet TFE (Territoires Fluviaux Européens) (en cours).

Projet « gestion durable et participative des cours d'eau du Sud-Ouest européen » (finalisation).

Projet «gestion intégrée des rivières européennes » en partenariat avec la Navarre (2005-2008).

Projet de coopération franco-espagnole Interreg IIIA [gestion des éclusées, Natura 2000, gestion touristique, dynamique fluviale, déchets flottants...] (2003-2007).

SMEAG

61, rue Pierre Cazeneuve 31200 Toulouse
Tél : 05 62 72 76 00 / Fax : 05 62 72 27 84
mail : smeag@eptb-garonne.fr / www.eptb-garonne.fr



Zone de confluence de la Neste et de la Garonne . Gourdan Polignan (31)

Crédit photographique : SMEAG/Didier Taillefer ; Impression : Messages Toulouse ; Réalisation : Nuances du Sud et MoonToulouse

Collectivités membres du SMEAG

